Partenariat Mondial
pour une coopération efficace
au service du développement

Synthèse

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2016

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

PNUD 50 ANS
Au service des peuples et des nations.

Avant-propos

La coopération pour le développement efficace est une condition préalable à la pérennité des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport est le produit d'un exercice de suivi mondial qui a été conçu pour générer des données probantes sur les progrès accomplis vers la coopération pour le développement plus efficace. Cette deuxième édition, depuis la création en 2011 à Busan, du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, vise à renforcer l'élan politique pour le changement, tout en veillant à ce que nous soyons capables d'identifier les défis qui restent à relever et d'apprendre les uns des autres comment améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement aux niveaux national et mondial.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est unique. Son caractère inclusif et multipartite permet à un large éventail d'acteurs du développement de contribuer de manière importante à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son cadre de suivi représente un outil distinct pour suivre les progrès entre partenaires du développement dans un esprit d'apprentissage et de redevabilité mutuels. La première Réunion de Haut Niveau (à Mexico, en 2014) s'est servie des résultats du premier cycle de suivi afin d'orienter les discussions. De même, à la fin de l'année 2016, la deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial, qui aura lieu à Nairobi, au Kenya – utilisera les conclusions de ce rapport pour étayer le dialogue inclusif sur l'action individuelle et collective qui est encore nécessaire pour améliorer l'impact sur le développement et donner des résultats durables sur le terrain.

Nous tenons à remercier un grand nombre de parties prenantes et de partenaires dévoués qui ont contribué à la réalisation de ce cycle de suivi particulièrement réussi. Le reporting qui a été dirigé par 81 pays à revenu faible ou intermédiaire a entraîné la participation de 125 pays, 74 organisations de développement et de centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux ; leur diversité reflète la nature de plus en plus différente de notre paysage de coopération pour le développement. Ce niveau record de participation démontre un engagement commun à rendre la coopération pour le développement plus efficace.

En outre, nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des pays participants, des institutions et des individus pour leur participation à cet effort collectif. Nous souhaitons également remercier l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE pour son travail de facilitation du cycle de suivi 2016 et de préparation du rapport d'étape : la conception de la méthodologie, l'appui apporté aux pays pour gérer le processus, la compilation des résultats et la réalisation de l'analyse ainsi que l'exploitation des contributions provenant d'un large éventail de partenaires. Nous remercions aussi chaleureusement les membres du Groupe consultatif sur le suivi pour leurs conseils précieux.

Le Partenariat mondial s'est engagé à continuer de fournir des données et des informations probantes afin de soutenir les efforts dirigés par les pays et de guider le dialogue politique mondial sur la coopération efficace au service du développement, y compris le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba et des Objectifs de développement durable (ODD). Nous conseillons vivement aux acteurs du développement du monde entier de tirer le meilleur parti de ce rapport et de l'exercice intense qu'il résume, en utilisant les données probantes pour orienter le dialogue politique à tous les niveaux – national, régional et mondial – afin de célébrer les progrès et les réussites, de surmonter les obstacles et d'élaborer conjointement une voie à suivre.

Nous sommes convaincus que l'analyse et les informations contenues dans ce document contribueront aussi de manière importante aux discussions qui auront lieu à Nairobi en novembre 2016 et au-delà, en nous aidant à maximiser la contribution de la coopération efficace pour le développement – collectivement, inclusivement et efficacement – en vue de réaliser les ambitions que nous partageons tous en matière de développement.

Goodall Edward GONDWE
Ministre des Finances,
de la Planification économique
et du Développement
du MALAWI

Claudia RUIZ MASSIEU
Ministre des Affaires étrangères
du MEXIQUE

Lilianne PLOUMEN
Ministre du Commerce extérieur
et de la Coopération au développement
des PAYS-BAS

Coprésidents du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Remerciements

Ce rapport de suivi 2016 n'aurait pas pu voir le jour sans les contributions uniques de milliers de personnes à travers le monde. L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE tient à remercier tout spécialement les 81 gouvernements qui ont participé au cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial ; en particulier, les coordinateurs nationaux qui ont géré le processus de collecte des données au niveau des pays. De même, nous souhaitons exprimer nos remerciements aux quelques 4 000 personnes dans 125 agences de développement, organisations de la société civile, associations du secteur privé, syndicats, parlements et gouvernements locaux qui ont participé au processus de suivi tant au niveau mondial qu'au niveau des pays.

Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016 a été préparé par une équipe composée de : **Alejandro Guerrero** (responsable), **Cibele Cesca**, **Elena Costas-Pérez**, **Jocelene Fouassier**, **Valentina Orrù**, **Nathan Wanner** et **Philippe Chichereau**, sous la supervision et la direction stratégique de **Hanna-Mari Kilpeläinen** (OCDE) et **Yuko Suzuki Naab** (PNUD), et la direction générale de **Nadine Gbossa** (OCDE) et **Simona Marinescu** (PNUD).

Ce rapport a bénéficié des contributions et des commentaires importants de : **John Egan** (*Chapitre 2 : Orientation vers les résultats en matière de développement)* ; **Anna Piccinni** et **Lisa Williams** (*Chapitre 3 : Appropriation de la coopération pour le développement par les pays*) ; **Talita Yamashiro-Fordelone** (*Chapitre 4 : Partenariats inclusifs pour l'efficacité du développement*), et, **Joëlline Benefice**, **Thomas Boehler**, **Emily Esplen**, **Lucie Faucherre**, **Katherine Gifford**, **Ida McDonnell**, **Esther Schneider** et **Zohra Kahn** (*Chapitre 5 : Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement)*. En outre, nous tenons à remercier **Mark Baldock**, **Pablo Basz**, **Thomas Beloe**, **Emily Davis**, **Guillaume Delalande**, **Poul Endberg-Pedersen**, **Beakal Fasil**, **Orria Goñi**, **Frans Lammersen**, **Willem Luijkx**, **Aimée Nichols**, **Mara Niculescu**, **Marjolaine Nicod**, **Ashley Palmer**, **Julie Seghers**, **Salma Talaat**, **Rufei (Sophia) Wang** et **Anna Whitson** pour leurs contributions capitales à la mise en œuvre du cycle de suivi 2016 au cours de ses différentes étapes.

Le Groupe consultatif sur le suivi, une équipe de 12 experts de haut niveau en développement international constituée en 2015, a fourni dès le début une orientation stratégique et des conseils qui ont guidé la préparation de ce rapport de suivi. Nous remercions chaleureusement **Scott Bayley**, **Debapriya Bhattacharya**, **Daniel Coppard**, **Peter Davis**, **Lidia Fromm**, **Gonzalo Hernández Licona**, **Khwaga Kakar**, **Paul Lupunga**, **Lisandro Martin**, **Genevesi Ogiogio**, **Rob van den Berg** et **Brian Tomlinson** pour leurs nombreuses contributions au renforcement des indicateurs de suivi et de l'orientation de cette publication.

Plusieurs commentateurs de différentes organisations ont également contribué au renforcement de l'analyse contenue dans ce rapport. Nous tenons particulièrement à remercier les équipes techniques du **Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement**, de la **Plateforme pour des institutions efficaces**, du **réseau GenderNET**, de **l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide**, du **Secrétariat du Comité d'aide au développement de l'OCDE**, du **Partenariat budgétaire international**, le **Secrétariat PEFA**, le **Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies**, **l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice** ainsi que de la **Banque mondiale** pour leurs contributions techniques et l'accès rapide aux données.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à **Christine Graves** pour son superbe appui éditorial, et à **Elizabeth Del Bourgo** et **Stephanie Coic** pour leur aide précieuse à la préparation du document en vue de sa publication. La publication finale a été conçue par **FK Tam** et l'infographie a été préparée par **Lushomo**.

 © OCDE, PNUD 2016

Le rapport de suivi 2016 a été préparé sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui est coprésidé par les ministres **Goodall Gondwe** (Malawi), **Claudia Ruiz Massieu** (Mexique) et **Lilianne Ploumen** (Pays-Bas). Nous remercions tout particulièrement leur cabinet pour l'orientation, l'élan politique et le rôle de pilotage qu'ils ont apportés tout au long du cycle de suivi 2016. Le Partenariat mondial est soutenu conjointement par l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Résumé

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement maintient l'engagement politique et soutient la redevabilité à l'égard de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Pour ce faire, il effectue régulièrement le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau des pays, des principes d'efficacité du développement convenus et des engagements connexes ; et, facilite le dialogue et encourage le partage d'expériences entre les gouvernements, les organisations multilatérales, la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Le Partenariat mondial incite à modifier la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en produisant des données probantes pour souligner les domaines qui nécessitent une attention particulière et en encourageant les membres à réagir aux données factuelles, en convenant d'une action individuelle et collective pour accélérer les progrès.

Ce rapport de suivi fait partie intégrante de ce processus. Il compile les données transmises par les gouvernements de 81 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui ont participé au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial, générant des données factuelles sur la mise en œuvre des principes suivants convenus en matière d'efficacité de la coopération pour le développement :

1. Orientation vers les résultats
2. Appropriation des priorités de développement par les pays en développement
3. Partenariats inclusifs pour le développement
4. Transparence et redevabilité (responsabilité) mutuelle.

L'exercice de suivi examine, d'une part, le degré d'efficacité avec lequel les gouvernements mettent en place un environnement favorable à la maximisation de l'impact de la coopération pour le développement et aux contributions des acteurs non gouvernementaux (c.-à-d. la société civile et le secteur privé) ; et, d'autre part, le degré d'efficacité du soutien apporté par les partenaires du développement. Il utilise dix indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès réalisés et créer une feuille de route commune et pragmatique afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour développement et de jeter les fondements de la redevabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes du développement.

Le cycle de suivi de 2016 a suscité une participation record, tant en termes de nombre que de diversité : 81 pays à revenu faible ou intermédiaire ; 125 partenaires du développement ; 74 organisations de développement ; et, des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux. Les données et les preuves qu'ils ont générées couvrent la grande majorité (jusqu'à 89 %) du financement programmé de la coopération pour le développement destiné à ces 81 pays.

Dans l'ensemble, les résultats du cycle de suivi 2016, témoignent des progrès importants vers la réalisation des objectifs d'efficacité du développement convenus à Busan en 2011, lors du quatrième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide.

La communauté du développement adopte une orientation décisive vers les résultats pour augmenter l'impact au niveau des pays : 99 % des pays ont des stratégies de développement à l'échelle nationale et au niveau sectoriel ; 74 % des pays ont énoncé leurs priorités, leurs objectifs et leurs indicateurs dans un seul document de planification stratégique. En outre, 85 % des nouveaux programmes et projets des partenaires du développement sont alignés sur les cadres de résultats dirigés par les pays.

 © OCDE, PNUD 2016

Les données probantes révèlent une évolution prometteuse vers des partenariats plus inclusifs entre gouvernements, organisations de la société civile (OSC) et secteur privé. Dans 70 % des pays, le gouvernement et le secteur privé manifestent un intérêt tout aussi fort au renforcement du dialogue, sur des questions offrant des avantages mutuels qui serviraient de point d'entrée à l'élaboration d'un programme public-privé commun au service du développement durable. Près de 90 % des gouvernements s'entretiennent avec des OSC sur la politique nationale de développement. Les OSC aussi, ont amélioré la coordination entre elles, de la programmation et de l'engagement.

La transparence s'améliore également, avec des informations sur la coopération au développement accessibles au public qui n'ont jamais étaient aussi nombreuses : 72 % des partenaires du développement évalués à l'égard de la transparence ont obtenu un « bon » score dans le cadre de leur reporting à au moins l'une des trois bases de données internationales sur le financement de la coopération pour le développement et 39 % ont obtenu un score « excellent » dans le reporting à un ou plusieurs systèmes. Parallèlement, les pays ont pris des mesures visant à accroître la transparence de leurs procédures budgétaires : ils inscrivent désormais 66 % du financement de la coopération pour le développement à leurs budgets nationaux qui sont présentés à la surveillance parlementaire. Par ailleurs, 47 % des pays effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Bien que ces progrès soient encourageants, ils s'ajoutent à un besoin global de s'adapter à un paysage du développement dynamique et en constante évolution, ainsi qu'à des domaines spécifiques où l'effort concerté est nécessaire pour supprimer les goulets d'étranglement.

Par exemple, les partenaires du développement n'utilisent les sources et systèmes publics que pour suivre les résultats de 52 % des interventions – ce qui signifie que globalement la moitié continue de s'appuyer sur d'autres sources d'informations. De même, les gouvernements ne prennent part qu'à l'évaluation des résultats de 49 % des interventions des partenaires du développement.

Dans l'ensemble les performances réalisées par les pays pour renforcer leurs propres systèmes s'avèrent mitigées : tandis que 18 % des pays, dont plusieurs États fragiles et petits États insulaires en développement, ont amélioré leurs systèmes de gestion des finances publiques, 23 % ont connu un recul et 58 % des pays n'affichent aucun changement important. En outre, les partenaires du développement acheminent seulement 50 % du financement de la coopération pour le développement par le biais des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

L'inclusion est essentielle pour veiller à ce que les résultats et les processus de développement soient l'apanage d'un grand nombre de parties prenantes. Pourtant, seuls 51 % des pays ont tous les éléments en place pour assurer un dialogue constructif avec les OSC. Dans 63 % des pays, le potentiel d'un dialogue public-privé de qualité est affecté par l'absence de champions pour faciliter le dialogue ; 81 % des pays connaissent une pénurie d'instruments et de ressources qui permettraient la transformation du dialogue public-privé en actions.

Pour être efficaces, les pays doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Pourtant, les améliorations des partenaires du développement en matière de prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement se limitent à 4 % seulement, pour atteindre 74 % en 2016. Un changement institutionnel et culturel majeur est nécessaire pour parvenir à la publication régulière d'informations ponctuelles qui répondent aux besoins des pays en matière de planification et de gestion de la coopération pour le développement.

Il faut également améliorer la transparence et l'inclusion des évaluations mutuelles au niveau des pays : moins de la moitié des pays font participer les gouvernements locaux et les parties prenantes non étatiques à ces évaluations ou rendent les résultats publics.

Par ailleurs, ces processus d'évaluation qui continuent à être formulés en grande partie autour des modèles traditionnels d'aide au développement doivent être adaptés aux approches évolutives de partenariat.

Enfin, les données probantes du suivi 2016 du Partenariat mondial ont indiqué que de solides partenariats institutionnalisés au niveau des pays peuvent instaurer la confiance mutuelle et étayer la transparence et la redevabilité. Elles confirment aussi qu'à travers les principes et les indicateurs, il y a des pays, des partenaires du développement et des parties prenantes non étatiques qui prouvent qu'ils sont capables de progresser dans les principes d'efficacité convenus. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification des facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel en vue d'accélérer les efforts déployés par les communautés mondiales du développement pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

 © OCDE, PNUD 2016

Chapitre 1

Aperçu du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial

Ce chapitre donne un aperçu des résultats du cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il propose un résumé des progrès accomplis en matière d'alignement de la coopération pour le développement sur les principes d'efficacité du développement convenus lors du quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en 2011. Il identifie les méthodes qui ont incité au changement dans certains pays ou parmi les principales parties prenantes et indique également les domaines qui méritent d'être examinés plus attentivement.

 © OCDE, PNUD 2016

Le Programme d'Action d'Addis-Abeba a préconisé de continuer à faire des efforts en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement, reconnaissant l'importance du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, en tant qu'instrument mondial pertinent à cette fin (Organisation des Nations Unies, 2015b : 58). Le rôle de la coopération pour le développement évolue dans le contexte des engagements universels vers des objectifs-cibles à grande échelle, afin de mettre fin à toutes formes de pauvreté, de lutter contre les inégalités et le changement climatique d'ici à 2030, tout en s'assurant de n'exclure personne. De plus en plus, des pays en développement non seulement alimentent leur propre développement mais contribuent aussi à la coopération pour le développement. Les envois de fonds des travailleurs émigrés, les entreprises sociales et les fondations offrent de nouvelles options pour le financement du développement. Bien que la coopération pour le développement ne soit qu'une solution partielle, elle peut jouer un rôle de catalyseur en mobilisant des fonds et en soutenant le transfert de connaissances et de technologies pour le développement durable. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la coopération pour le développement plus efficace est une composante essentielle de la formule servant à la réalisation des aspirations de développement concrétisées dans les objectifs de développement durable (ODD).

Le Partenariat mondial contribue au pilotage de l'impact sur le développement

Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé en 2011 par 161 pays, responsables d'institutions multilatérales et bilatérales et représentants de parties prenantes publiques, de la société civile, privées, parlementaires, locales et régionales, déterminés à renforcer l'efficacité de leur coopération pour le développement, en mettant les quatre principes suivant en pratique.

1. **Orientation vers les résultats :** les investissements et les efforts ont un impact durable sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, sur le développement pérenne et sur le renforcement des capacités des pays en développement ; ils s'alignent sur les priorités et les politiques que les pays ont eux-mêmes définies.
2. **Appropriation par les pays en développement :** les pays déterminent les priorités et le modèle de développement qu'ils veulent mettre en œuvre.
3. **Partenariats inclusifs pour le développement :** le développement durable dépend de la participation de l'ensemble des parties prenantes et bénéficie de la diversité des rôles et de la complémentarité des contributions.
4. **Transparence et redevabilité (responsabilité) mutuelle :** les efforts de coopération pour le développement sont transparents et redevables à toutes les parties prenantes, y compris à l'ensemble des citoyens.

Le Partenariat mondial soutient la mise en œuvre des engagements de Busan et encourage la redevabilité à leur égard.[1] En facilitant le partage des connaissances et des enseignements, il maintient et renforce l'engagement politique à l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Il rassemble les acteurs du développement autour d'un objectif global, à savoir maximiser la contribution de la coopération pour le développement à l'élimination de la pauvreté et à la prospérité partagée.

Le Partenariat mondial suit les progrès en matière de mise en œuvre des principes d'efficacité du développement et des engagements y afférents, au niveau des pays (Graphique 1.1). Les objectifs fondamentaux du processus de suivi comprennent d'évaluer, d'une part, le degré d'efficacité avec lequel les gouvernements[2] mettent enplace un environnement favorable à la maximisation de l'impact de la coopération pour le développement et aux contributions des acteurs non gouvernementaux (c.-à-d. la société civile et le secteur privé) ; et, d'autre part, le degré d'efficacité du soutien apporté par les partenaires du développement. Le suivi du Partenariat mondial impulse le changement de la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en produisant des données probantes pour souligner les domaines qui nécessitent une attention particulière et en encourageant les membres à réagir aux données factuelles, en convenant d'une action individuelle et collective pour accélérer les progrès.

Le Partenariat mondial suit les progrès des parties prenantes du développement vers la coopération pour le développement plus efficace en utilisant dix indicateurs choisis (Tableau 1.1). Les cycles de suivi itératifs effectuent le suivi des progrès réalisés au fil du temps, ce qui permet aux membres du Partenariat mondial de tirer des enseignements et d'établir une feuille de route commune et pragmatique en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et de jeter les fondements de la redevabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes du développement.[3]

Graphique 1.1. **Qui a participé au cycle de suivi 2016 ?**

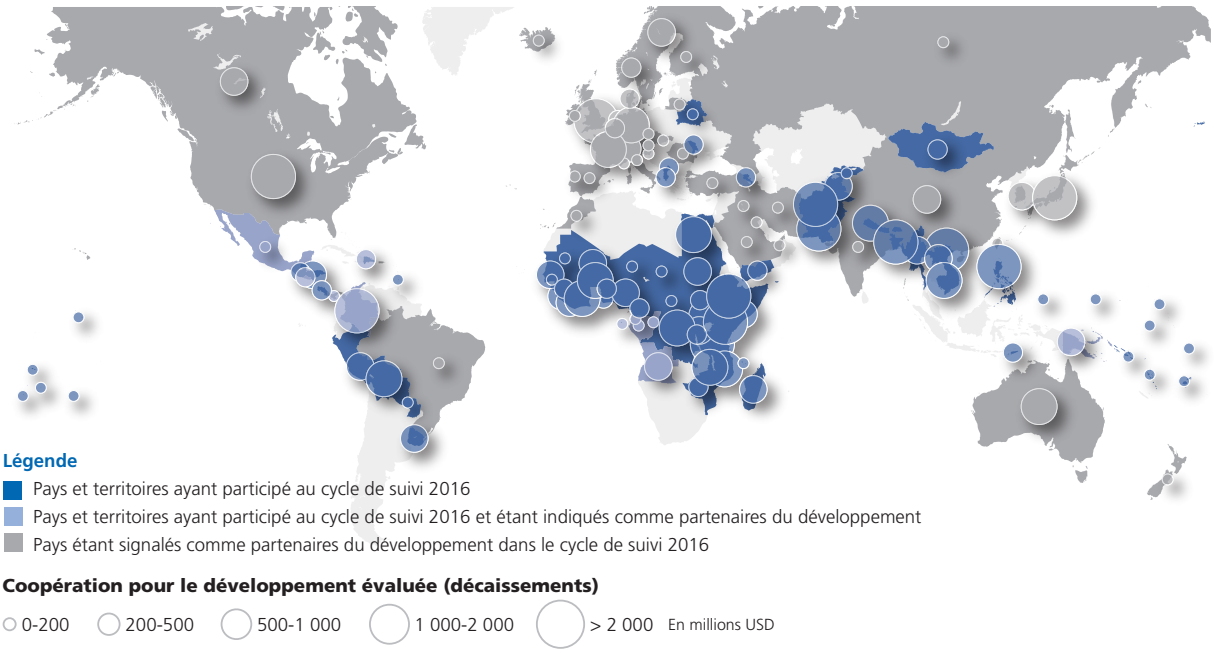

Tableau 1.1. **Le cadre de suivi : principes partagés et engagements différentiels pour l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement**

		Partie prenante responsable de rendre compte des progrès			
	Indicateurs	Gouvernements des pays	Partenaires du développement	Société civile	Secteur privé
1	Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays en développement	■	■		
2	Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement	■	■	■	
3	Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement	■		■	■
4	Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public		■		
5a	La coopération pour le développement est prévisible (annuelle)		■		
5b	La coopération pour le développement est prévisible (à moyen terme)		■		
6	La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire	■	■		
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	■			
8	Les gouvernements effectuent le suivi les affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes	■			
9a	Les gouvernements renforcent les systèmes nationaux	■			
9b	Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux		■		
10	L'aide est déliée		■		

Le cycle de suivi 2016 a suscité la participation record, tant en termes de nombre que de diversité des profils : 81 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont mené à bien des évaluations nationales de l'efficacité de la coopération pour le développement, rendant compte de leur coopération avec 125 partenaires du développement. Le vaste éventail de parties prenantes qui ont participé au processus – au total, 125 pays, 74 organisations de développement et des centaines d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de syndicats, de fondations, de parlementaires et de gouvernements locaux – reflète la diversité croissante du paysage de la coopération pour le développement (Graphique 1.1).

Les données et les preuves qu'ils ont générées couvrent la grande majorité (jusqu'à 89 %) du financement de la coopération pour le développement programmé pour ces 81 pays.[4] Cette diversité et couverture confirme l'engagement croissant de la communauté internationale au Programme de l'efficacité du développement.

Alors que les pays se préparent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015, les résultats de ce deuxième cycle de suivi aidera les gouvernements et les partenaires internationaux à déterminer leurs niveaux de référence sur plusieurs indicateurs d'objectif de développement durable (ODD) pertinents ; il leur permettra, à l'aide des données de qualité recueillies, de suivre les progrès accomplis tout en analysant les liens, au niveau des pays, entre l'efficacité de la coopération pour le développement et le développement durable.

Le cycle de suivi 2016 révèle que cette coopération pour le développement gagne en efficacité, mais à un rythme irrégulier

Les données présentées dans ce rapport ont été fournies par les gouvernements de 81 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui ont participé au cycle de suivi 2016, en coordination avec leurs partenaires du développement impliqués dans le processus de suivi. Les données permettant d'évaluer la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), la qualité des systèmes budgétaires et de finances publiques (Indicateur 9a) et l'aide déliée (Indicateur 10) ont été recueillies auprès de sources et d'évaluations existantes au niveau mondial. Les résultats du cycle de suivi 2016 témoignent de progrès notables vers la réalisation des objectifs d'efficacité du développement convenus à Busan.

Orientation vers les résultats : la communauté du développement décide de mettre plus nettement l'accent sur les résultats en vue d'augmenter l'impact au niveau des pays

Le cycle de suivi 2016 montre que les pays ont pris l'initiative de définir leurs priorités, objectifs et indicateurs en matière de développement qui servent de base aux efforts nationaux de développement, avec des cadres de résultats en place dans presque tous les pays.

> *Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des pays disposent de stratégies de développement tant au niveau national qu'au niveau sectoriel ; dans 74 % des pays, les priorités, objectifs-cibles et indicateurs se trouvent dans un seul document de planification stratégique.*

Les partenaires de la coopération pour le développement alignent leurs efforts sur ces priorités nationales ; lors de la phase de conception, 85 % des nouvelles interventions de coopération pour le développement puisent leurs objectifs des cadres de résultats dirigés par les pays, ce qui représente un niveau de référence très positif pour l'avenir.

> *Dans l'ensemble, 85 % des nouveaux programmes et projets des partenaires du développement s'alignent sur les propres cadres de résultats des pays. Ceux-qui le font le plus régulièrement sont les Institutions spécialisées des Nations Unies (96 %), les banques multilatérales de développement (89 %) et les partenaires bilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (81 %). Pourtant, seuls 52 % des résultats sont suivis en utilisant les sources et les systèmes publics, et les gouvernements ne prennent part qu'à 49 % des évaluations.*

La transition de la planification à la gestion des résultats reste toujours un défi, aussi bien pour les pays que pour leurs partenaires du développement. D'une part, l'efficacité du développement des politiques et programmes est entravée par la nécessité pour les pays de renforcer leurs systèmes de budgétisation, de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. D'autre part, bien que les partenaires du développement se soient alignés sur les systèmes existants des pays dans les phases de planification, ils doivent généraliser cet alignement dans les phases de suivi et d'évaluation, notamment en s'appuyant sur les propres indicateurs de suivi et sources de données des pays et en effectuant des évaluations conjointes avec les gouvernements (Graphique 1.2). Les pays doivent également assurer une vaste collaboration entre les diverses institutions publiques qui gèrent les ressources, les capacités et les incitations en matière de développement.

Graphique 1.2. **Quel est l'état d'avancement de l'orientation vers les résultats ?**

Tous les pays ayant rendu compte au cours du cycle de suivi 2016

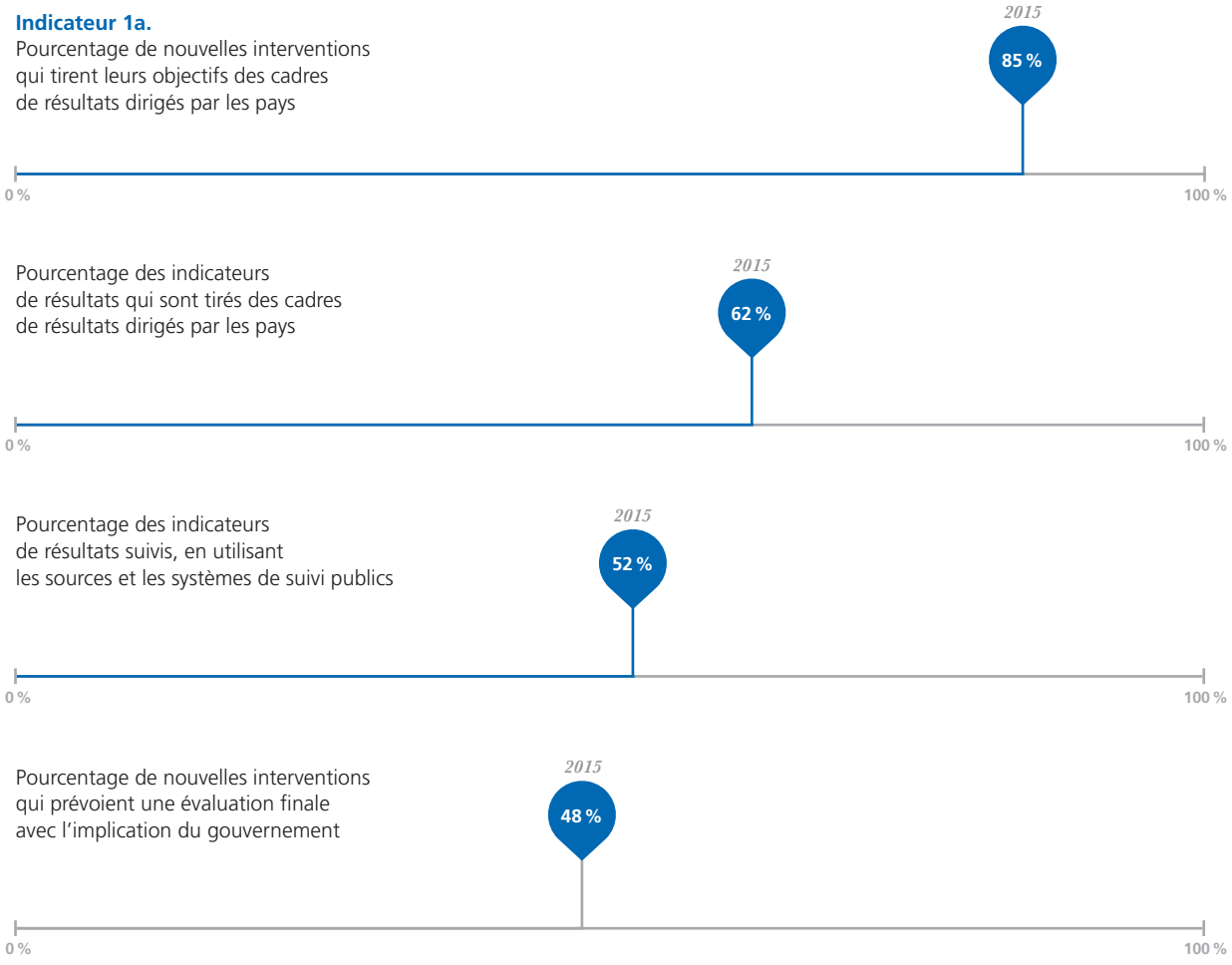

Évaluation de l'orientation vers les résultats

Pour déterminer si les gouvernements et leurs partenaires du développement mettent l'accent sur les résultats, le cadre de suivi du Partenariat mondial a examiné, pour la première fois en 2016, si les pays ont établi des cadres de résultats qu'ils dirigent et si les partenaires du développement s'alignent sur ces cadres et les utilisent (Indicateur 1 a). Les résultats de ce cycle de suivi constituent le niveau de référence.

 © OCDE, PNUD 2016

Appropriation par les pays : Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'appropriation par les pays se sont stabilisés au cours des dernières années

Malgré d'importants progrès initiaux réalisés dans la mise en œuvre des engagements liés à l'appropriation par les pays (2005, 10), le cycle de suivi 2016 révèle des progrès nuancés au cours de ces dernières années (Graphique 1.3). Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés, ont été limités. Pourtant, derrière les agrégats globaux, il existe de nombreux exemples positifs : entre autres, plusieurs États fragiles et petits États insulaires en développement ont progressé dans le renforcement de leurs systèmes nationaux, souvent avec l'appui de partenaires ; et, des progrès notables ont été constatés dans l'utilisation par les partenaires du développement des propres procédures de reporting et d'audit financiers des pays en développement. Les progrès réalisés dans le déliement de l'aide se sont stabilisés après avoir atteint un pic à 80 % en 2010.

> *Les performances des pays en matière de renforcement des systèmes de gestion des finances publiques sont nuancées : 18 % des pays les ont renforcés, 23 % ont régressé et 58 % des pays n'indiquent aucun changement conséquent.*
>
> *Dans l'ensemble, les progrès réalisés par les partenaires du développement dans l'utilisation des systèmes nationaux restent inférieur à l'objectif-cible fixé : la moitié (50 %) de la coopération pour le développement est acheminée par le biais des propres systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays. Néanmoins, les partenaires bilatéraux, outre le CAD de l'OCDE, ont fait d'énormes progrès en matière d'utilisation accrue des systèmes des pays, avec une hausse notable de 4 % à 40 % depuis 2010.*

En termes de prévisibilité, la coopération pour le développement a maintenu un bon niveau de prévisibilité à court terme, avec plus de 80 % des fonds étant décaissés comme prévu, mais aucun progrès important n'a été enregistré depuis 2010. La prévisibilité à moyen terme a légèrement augmenté, mais reste un défi à relever.

> *Pour être efficaces, les pays doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Les partenaires du développement n'ont que très légèrement amélioré la prévisibilité de la coopération pour le développement à moyen terme, soit 4 %, pour atteindre 74 %. Pourtant, des fonds et des initiatives ont presque doublé leur prévisibilité à moyen terme depuis 2013.*

Partenariats inclusifs : une plus grande inclusion contribue à créer des synergies et à tirer parti des contributions diverses et complémentaires

Les données probantes révèlent une évolution prometteuse vers des partenariats plus inclusifs dans la plupart des pays, pour lesquels toutes les parties manifestent clairement leur empressement à y participer (Graphique 1.4). La plupart des pays et des partenaires de l'aide publique au développement facilitent un dialogue consultatif avec les organisations de la société civile (OSC) autour des politiques de développement. Les OSC s'organisent également afin de s'engager dans ce dialogue et améliorent la coordination entre elles pour améliorer l'efficacité de la programmation des activités.

> *Près de 90 % des gouvernements s'entretiennent avec des OSC sur la politique nationale de développement. Les OSC ont aussi amélioré la coordination entre elles, de la programmation et de l'engagement.*

Graphique 1.3. **Quels ont été les progrès enregistrés en ce qui concerne le renforcement de l'appropriation de la coopération pour le développement ?**

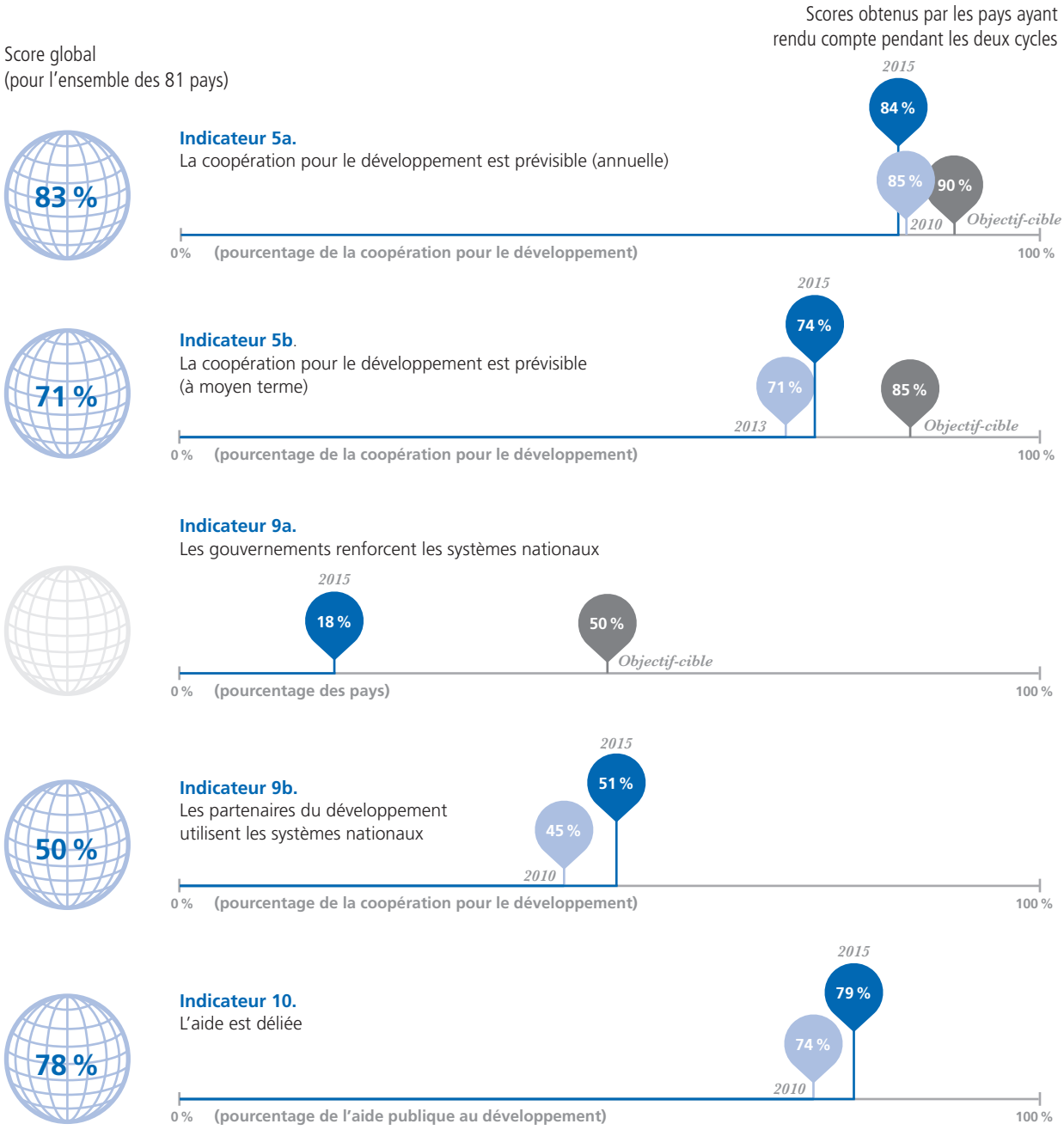

Évaluation de l'appropriation par les pays en développement

Le cadre de suivi du Partenariat mondial évalue le degré d'alignement sur ce principe en examinant les progrès réalisés par les pays dans le renforcement de leurs institutions clés de gestion des finances publiques (Indicateur 9 a) et par les partenaires du développement dans l'utilisation de ces institutions et systèmes nationaux pour acheminer leur financement (Indicateur 9 b) ; la mesure dans laquelle ce financement est délié (Indicateur 10) ; et la prévisibilité annuelle et à moyen terme de la coopération pour le développement (Indicateurs 5a et 5b).

 © OCDE, PNUD 2016

Graphique 1.4. **Quels progrès ont été accomplis dans l'établissement de partenariats plus inclusifs pour le développement ?**

L'ensemble des pays ayant procédé au reporting au cours du cycle de suivi 2016

Indicateur 2.
Les organisations de la société civile opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement

Pour chaque dimension, le pourcentage des pays qui ont tous les éléments en place

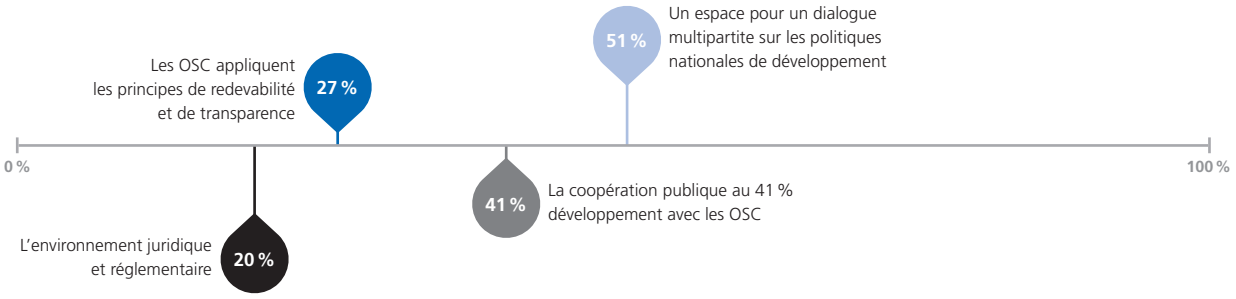

Indicateur 3.
Le dialogue public-privé encourage l'engagement du secteur privé et sa contribution au développement

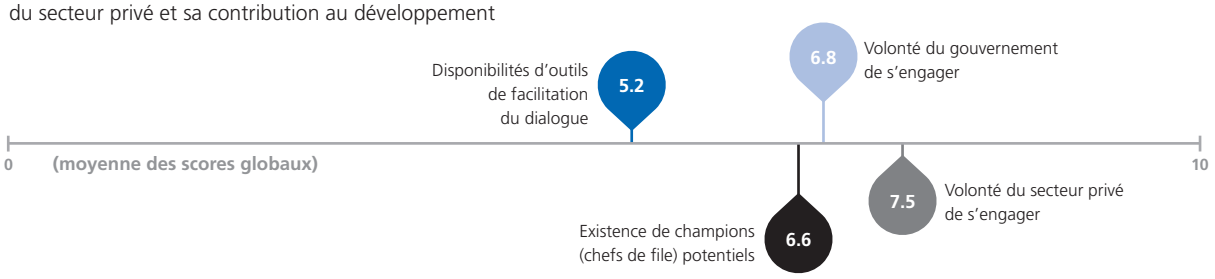

Évaluation des partenariats inclusifs pour le développement

En 2016, le Partenariat mondial a effectué pour la première fois, le suivi de deux engagements de Busan relatifs à l'inclusion. Les participants ont fait état de l'environnement existant pour les partenariats inclusifs pour le développement, évaluant si l'environnement permet de maximiser la contribution des organisations de la société civile au développement (Indicateur 2) et si les conditions essentielles pour un dialogue de qualité entre les secteurs public et privé sont en place (Indicateur 3). Le cycle actuel fournit le niveau de référence pour suivre les progrès futurs dans ces domaines.

Entamer un dialogue public-privé, sur des questions d'intérêt commun et revêtant des avantages mutuels – telles que les lacunes en matière d'éducations, le développement des compétences professionnelles et l'atténuation des impacts exogènes découlant de l'économie mondialisée – qui serviraient de point d'entrée à un dialogue productif, est fortement souhaité.

> *Dans 70 % des pays, le gouvernement et le secteur privé manifestent un intérêt tout aussi fort au renforcement du dialogue. Les questions offrant des avantages mutuels servent de point d'entrée à l'élaboration d'un programme public-privé commun au service du développement durable.*

Il reste, cependant, des contraintes à l'engagement sérieux sur le plan organisationnel : les structures actuelles et les mécanismes institutionnels pour l'engagement et le dialogue avec le secteur privé et les OSC ne disposent pas d'instruments, d'une logistique, de boucles de réaction et de facilitateurs qui pourraient rendre l'engagement constructif et pragmatique.

> *Seuls 51 % des pays ont tous les éléments en place pour assurer un dialogue constructif avec les OSC. Dans la pratique, plusieurs facteurs limitent l'efficacité des consultations à influencer les politiques nationales, y compris les contextes politiques difficiles ou polarisés, la fragilité et les conflits ainsi que les mécanismes de consultation ad hoc.*

Transparence et redevabilité : un plus grand nombre d'informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public, mais les mécanismes de redevabilité doivent être plus inclusifs

L'accès à des informations de grande qualité, ponctuelles et pertinentes sur le financement du développement, signifie que :

- les gouvernements peuvent planifier et gérer de manière stratégique l'utilisation de ressources variées sur la coopération pour le développement en vue d'appuyer leurs priorités de développement
- les partenaires du développement peuvent coordonner leur appui, afin de promouvoir les synergies tout en évitant la fragmentation et la répétition inutile des efforts
- les acteurs non étatiques peuvent harmoniser leurs efforts de développement, contribuer à la formulation des priorités, et tenir les fonctionnaires et les partenaires du développement responsables de leur performance par rapport à leurs engagements.

La redevabilité entre l'ensemble des parties prenantes du développement permet l'évaluation collective des progrès vers les objectifs-cibles convenus et contribue à garantir la pertinence et l'efficacité des interventions en matière de développement, tout en instaurant la confiance.

Dans l'ensemble, les partenaires du développement ont réalisés des progrès dans l'exhaustivité des informations accessibles au public sur la coopération pour le développement et des progrès modérés quant à l'amélioration des pratiques de reporting afin de procéder à cette activité dans les délais impartis. La publication des informations prévisionnelles pour permettre la planification efficace et la gestion stratégique des diverses ressources de développement affectées aux pays, continue d'être un défi majeur ; la publication de données précises exige également une attention permanente.

> *Soixante-douze pour cent des partenaires du développement évalués par rapport à la transparence ont obtenu un « bon » score dans le cadre de leur reporting à au moins l'une des trois bases de données internationales sur le financement de la coopération pour le développement et 39 % ont obtenu un score « excellent » de reporting à un ou plusieurs systèmes.*

Les pays ont pris d'importantes mesures pour améliorer leurs procédures budgétaires ; deux tiers du financement de la coopération pour le développement sont maintenant inscrits aux budgets présentés à la surveillance parlementaire, et un nombre croissant de pays effectuent le suivi des crédits budgétaires destinés à l'égalité hommes-femmes – presque deux fois plus par rapport au cycle de suivi précédent. Toutefois, il est possible d'améliorer les processus de planification budgétaire et les systèmes de gestion des dépenses publiques.

> *Désormais, les pays inscrivent 66 % du financement de la coopération pour le développement aux budgets nationaux qui sont présentés à la surveillance parlementaire.*

Le suivi du budget destiné à l'égalité hommes-femmes doit aussi être rattaché aux réformes budgétaires plus vastes et les informations produites doivent orienter la planification politique et la budgétisation.

> *L'égalité hommes-femmes est de plus en plus intégrée dans la budgétisation : 47 % des pays effectuent le suivi des affectations publiques à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.*

Les progrès réalisés pour améliorer les évaluations mutuelles au niveau des pays sont souvent entravés par le manque d'inclusion et de transparence dans les processus d'évaluations. Par ailleurs, ces processus continuent généralement à être formulés autour des modèles traditionnels d'aide au développement, de sorte qu'il est indispensable de les adapter aux approches évolutives de partenariat.

> *Plus des deux tiers des pays (69 %) effectuent des évaluations conjointes des progrès vers la réalisation des objectifs-cibles au niveau des pays, avec leurs partenaires. Néanmoins, la transparence et l'inclusion doivent être améliorées : moins de la moitié des pays impliquent les administrations locales et les acteurs non étatiques dans ces évaluations ou rendent les résultats publics.*

Graphique 1.5. **Quels progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en œuvre des principes de transparence et de redevabilité ?**

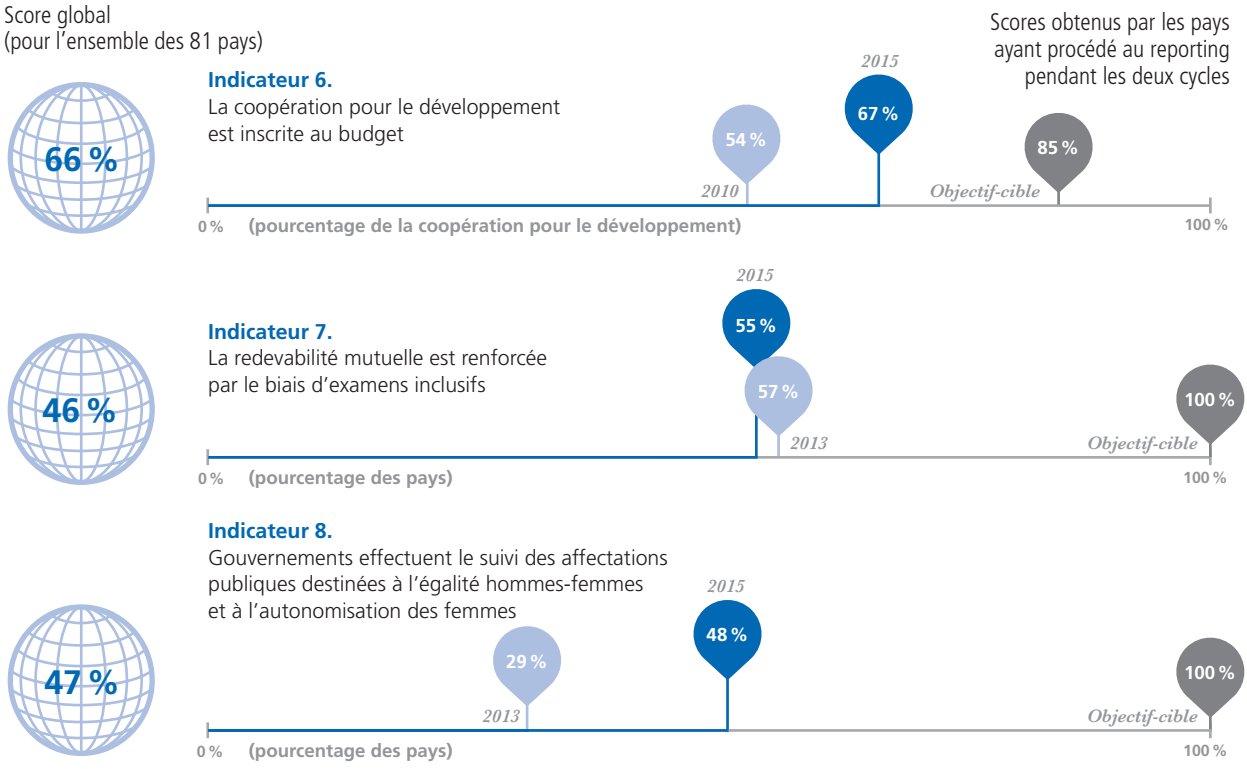

Évaluation de la transparence et de la redevabilité

Le Partenariat mondial passe en revue les progrès accomplis à l'égard de l'amélioration de la transparence et de la redevabilité en examinant si : les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public (Indicateur 4) ; la coopération pour le développement est inscrite aux budgets annuels présentés à la surveillance parlementaire (Indicateur 6) ; les affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes sont suivies de manière transparente (Indicateur 8). Elle se penche également sur la qualité des processus conjoints pour apprécier les progrès réalisés à l'égard des engagements liés à la coopération pour le développement (Indicateur 7).

La voie à suivre pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement dans le nouveau paysage de développement à l'horizon 2030

Les pays constatent une augmentation de la quantité et de la diversité des ressources publiques et privées disponibles pour le développement, notamment le financement intérieur et privé, qui deviennent les ressources de développement les plus importantes. La coopération pour le développement peut servir de catalyseur de ces divers flux, tout en apportant un financement critique aux pays qui en ont le plus besoin. Cependant, le nombre croissant de partenaires, d'instruments et de modalités de coopération pour le développement, présente des défis aux pays en matière de gestion stratégique de leurs ressources de développement. *Afin de relever ces défis et d'obtenir les résultats nécessaires en matière de développement, les dispositifs institutionnels et les ententes de partenariat devront évoluer et devenir plus inclusives.*

Il y a des pays, des partenaires du développement et des parties prenantes non étatiques qui ont démontré, à travers les principes et les indicateurs, leur capacité de réaliser des progrès à l'égard des principes d'efficacité convenus. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification des facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel. Les pratiques et les enseignements efficaces qui sont identifiés dans un pays ou par un partenaire du développement, peuvent, entre autres, accélérer les progrès. Les partenariats multi-parties prenantes, tels que le Partenariat mondial, qui englobe aussi la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, peuvent faciliter le partage des enseignements tirés, permettant ainsi à la communauté mondiale d'atteindre les ODD d'ici à 2030. *S'appuyant sur la base des données probantes à l'origine de ce rapport, le Partenariat mondial peut appuyer l'échange entre les pays et les groupes de parties prenantes afin d'identifier, de diffuser et de reproduire les approches réussies de la coopération pour le développement sur le terrain.*

Dans ce contexte difficile, la centralité des cadres de résultats principaux, des procédures de planification et de budgétisation, des systèmes de gestion des finances publiques des pays, reste indispensable pour lier les ressources, les actifs et les connaissances aux priorités et aux résultats nationaux en matière de développement. *Accroître l'impact de la coopération pour le* développement exigera non seulement *d'améliorer l'alignement des partenaires du développement sur ces cadres de résultats nationaux tout au long du cycle du programme, mais aussi d'utiliser les informations sur les résultats pour orienter des décisions etdes efforts supplémentaires.*

Il convient également de faire des progrès supplémentaires dans la promotion de l'utilisation par les partenaires du développement, des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés. *Supprimer les goulets d'étranglement existants dépendra d'un dialogue franc entre les pays et les partenaires du développement pour résoudre les contraintes persistantes, y compris la conception de nouveaux moyens innovants de gérer conjointement les risques.*

Les données probantes sont claires: les partenaires du développement doivent revoir, et, s'il y a lieu, renouveler, leurs structures institutionnelles et leurs approches de la coopération pour le développement. Les améliorations en matière de transparence et de prévisibilité dépendent de politiques solides, de bons processus d'entreprise et de systèmes qui fonctionnent bien. L'absence actuelle d'informations prévisionnelles de planification entrave la gestion stratégique de la coopération pour le développement des pays, en freinant les progrès dans l'inscription de la coopération pour le développement aux budgets nationaux et en limitant la transparence mondiale et la prévisibilité au niveau des pays. S'attaquer aux goulets d'étranglement systémiques et techniques aidera à fournir des informations en temps réel sur les activités en cours et prospectives afin de répondre aux besoins en informations des pays. Mais pour faire de réels progrès, il sera indispensable de traiter les contraintes institutionnelles profondément enracinées, en adoptant une approche pangouvernementale, qui implique les différents ministères dépensiers dans la mise en œuvre efficace de la coopération pour le développement.

 © OCDE, PNUD 2016

Ce cycle de suivi a également démontré que l'établissement de partenariats institutionnalisés au niveau des pays catalyse l'efficacité. *La présence à long terme d'un partenaire du développement, l'appui par programme, l'engagement et le dialogue systémiques avec le gouvernement national facilitent la confiance et la compréhension mutuelles.* Des partenariats solides et bien fondés peuvent aussi faciliter l'incorporation des informations prévisionnelles fournies par les partenaires du développement dans les systèmes nationaux – un prérequis primordial pour réaliser pleinement les avantages d'une plus grande transparence et pour permettre une meilleure gestion des résultats et une redevabilité accrue. Le cycle de suivi 2016 a constaté que les partenariats institutionnalisés étaient également pertinents pour promouvoir une plus grande prévisibilité et utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les partenaires du développement.

Le Partenariat mondial continuera à s'adapter et à répondre au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour contribuer efficacement aux données probantes de suivi et d'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba et aux objectifs de développement durable, le cadre de suivi du Partenariat mondial sera révisé afin de refléter les mises à jour sur le respect des engagements par les parties prenantes, ainsi que la diversité croissante des approches de la coopération pour le développement et les contextes des pays. Les enseignements tirés grâce au cycle de suivi 2016 guideront cette révision, ainsi que les commentaires et observations d'un large éventail de parties prenantes et du Groupe consultatif sur le suivi du Partenariat mondial

Pour établir des partenariats entièrement inclusifs, les parties prenantes du Partenariat mondial devront examiner en permanence de nouvelles approches de renforcement du dialogue multipartite au niveau des pays ; les partenaires du développement peuvent y contribuer en ciblant le soutien pour renforcer et institutionnaliser les mécanismes d'engagement avec la société civile et le secteur privé. Cette démarche devra être complétée par des efforts globaux pour élargir les structures existantes de dialogue et de redevabilité, au-delà du domaine traditionnel de l'aide au développement, reflétant complètement la diversité des parties prenantes et maximisant les synergies, la complémentarité et l'apprentissage mutuel qui permettront d'atteindre les ODD.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, est un mécanisme multi-parties prenantes bien établi qui offre une plateforme unique aux gouvernements et aux acteurs non étatiques, notamment au secteur privé et à la société civile, pour leur permettre d'aligner leurs efforts et d'assurer la convergence de leur participation au développement afin de progresser plus rapidement en s'occupant des priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le renforcement de l'efficacité de la coopération pour le développement est un facteur sous-jacent critique pour le développement durable ; les deux programmes partagent une logique commune de transformation et des théories complémentaires du changement. *L'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités requièrent des solutions techniquement fiables, des capacités institutionnelles, de vastes partenariats et des ressources utilisées de manière optimale – tous interdépendants et qui renforcent mutuellement les facteurs de réussite.*

Panorama des résultats de suivi 2016

La partie suivante résume les résultats clés du cycle de suivi 2016 en ce qui concerne la mise en œuvre des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement, à savoir, l'orientation vers les résultats, l'appropriation par les pays, des partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité. Cette partie et les chapitres suivants sont organisés autour de ces quatre principes.

 © OCDE, PNUD 2016

Orientation vers les résultats

Les pays ont progressé dans l'établissement de cadres de résultats

Les gouvernements ont convenu de mettre l'accent sur les résultats du développement en établissant des cadres de résultats transparents et dirigés par les pays qui peuvent soutenir la planification et l'élaboration de politiques stratégiques axées sur les résultats.

L'**Indicateur 1b** examine si un pays a des cadres de résultats en place, et s'il existe des documents stratégiques de planification clés contenant ses priorités, objectifs-cibles et indicateurs de résultats nationaux en matière de développement.

Quels sont les mécanismes d'établissement de priorités mis en place par les pays au niveau national et/ou au niveau sectoriel

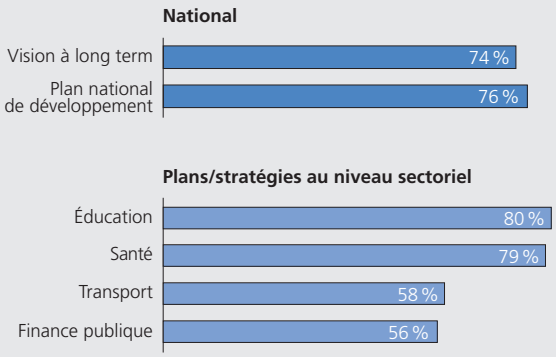

Quels types de cadres de résultats utilisent les pays ? (Nombre de pays)

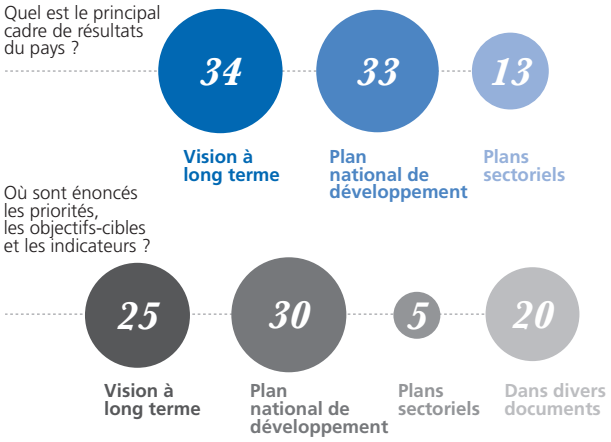

Panorama des résultats

1. Les pays ont **réalisé des progrès considérables** dans l'établissement **de cadres de résultats dirigés par les pays en développement** :
   - La plupart des pays disposent de **plusieurs mécanismes d'établissement de priorités** au niveau national et au niveau sectoriel.
   - Dans trois pays sur quatre, les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs se trouvent dans **un seul document de planification stratégique**.
2. Les pays **ont encore beaucoup à faire** pour traduire leurs plans stratégiques et priorités **en budgétisation et mise en œuvre axées sur les résultats** ; ils doivent aussi renforcer leurs **systèmes de suivi et d'évaluation** afin de pouvoir générer des informations utiles sur les résultats.

Une utilisation accrue des informations sur les résultats est indispensable à la réalisation de meilleurs résultats en matière de développement

- La transition de la planification stratégique à la gestion axée sur les résultats, nécessitera un **leadership de haut niveau**, une application plus effective de la législation et des politiques et le **renforcement des institutions** et des systèmes **nationaux**.
- De nombreuses régions font face à des **défis** similaires **de mise en œuvre d'une approche axée sur les résultats**, y compris :
  - **La coordination et l'alignement** des processus de planification stratégique et budgétaires
  - La nécessité d'une **réforme institutionnelle** pour aligner la gestion publique sur les pratiques axées sur les résultats.

L'**apprentissage interrégional** peut aider à trouver des solutions à ces défis.

Orientation vers les résultats

Le bon alignement des partenaires sur les cadres de résultats nationaux doit s'accompagner de leur utilisation accrue

Les partenaires du développement se sont engagés à : utiliser les cadres de résultats dirigés par les pays pour planifier et concevoir de nouveaux programmes et projets de coopération pour le développement ; utiliser les systèmes de suivi et d'évaluation pour effectuer le suivi des progrès accomplis à l'égard des résultats et de leur réalisation ; minimiser l'utilisation d'autres cadres.

L'**Indicateur 1a** mesure l'alignement des nouvelles interventions des partenaires du développement sur les objectifs et les résultats définis par les pays eux-mêmes ; il examine également la dépendance des partenaires du développement vis-à-vis des propres processus statistiques, de suivi et d'évaluation des pays, pour effectuer le suivi des progrès accomplis.

Portée de l'évaluation

2 819 nouvelles interventions approuvées en 2015 (d'une valeur totale de 73 milliards USD)

Quel est le degré d'utilisation des propres cadres de résultats des pays en développement par les partenaires du développement

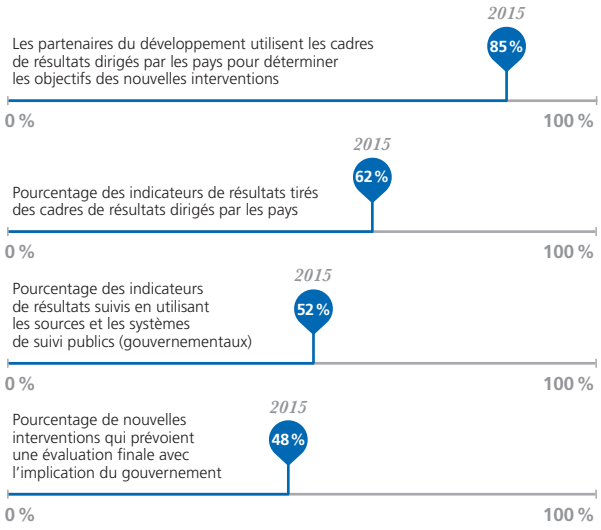

Quels cadres de résultats utilisent-ils ?

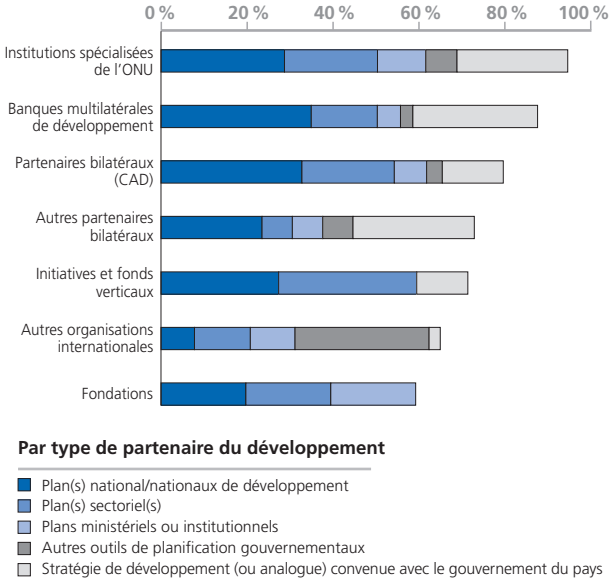

Panorama des résultats

1. Les partenaires du développement ont tendance à **aligner les nouvelles interventions sur les objectifs prioritaires** des pays, en s'appuyant fortement sur les plans nationaux de développement et les stratégies sectorielles.
2. Le degré d'utilisation des **informations sur les résultats des pays** et de dépendance vis-à-vis des systèmes intérieurs de suivi et d'évaluation afin d'assurer le suivi de **la mise en œuvre et de l'impact des projets**, est nettement inférieur.

L'étape suivante consistera à accroître l'utilisation des cadres de résultats dirigés par les pays pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de développement

- Les **indicateurs de résultats** des pays, les **systèmes de suivi** locaux et les **statistiques nationales** doivent être utilisés plus largement ; il faut également augmenter la **participation des gouvernements aux évaluations**, ce qui peut nécessiter d'accroître l'appui aux pays afin de renforcer les cadres de résultats nationaux associés à des systèmes de suivi.
- Les pays **intègrent les objectifs de développement durable** dans leurs cadres de résultats nationaux ; cette intégration offrira aux partenaires du développement de nouvelles opportunités de renforcer leur alignement sur les priorités nationales et de se concentrer sur les résultats de développement définis localement.

 © OCDE, PNUD 2016

Appropriation par les pays

De nouvelles approches peuvent contribuer au renforcement des systèmes nationaux

Les gouvernements sont convenus d'améliorer la qualité de leurs systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés afin de renforcer leur efficacité et d'améliorer la gouvernance.

L'**Indicateur 9a** mesure la qualité des systèmes nationaux en utilisant les scores de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale qui estime la qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques.

À quel point les systèmes nationaux de gestion budgétaire et des finances publiques sont-ils solides

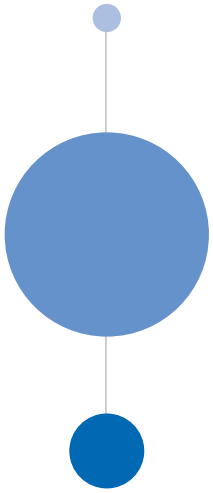

1 Nombre de pays obtenant un **faible** score EPIN

52 Nombre de pays obtenant un score EPIN **modéré**

7 Nombre de pays obtenant un score EPIN **élevé**

Quels progrès ont fait les pays à l'égard du renforcement de leurs systèmes ? (2010-15)

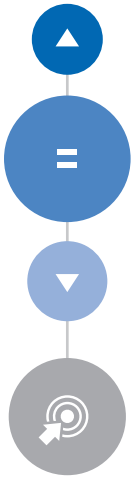

11 Nombre de pays qui ont amélioré leurs systèmes nationaux depuis 2010

35 Nombre de pays qui n'ont vu aucun changement de la qualité de leurs systèmes nationaux

14 Nombre de pays qui ont connu une baisse de la qualité de leurs systèmes nationaux

30 **Objectif-cible 2015 :** La moitié des pays progresse au moins d'un degré sur l'échelle de notation de l'EPIN relative à la qualité de la gestion budgétaire et financière.

Panorama des résultats

1. La qualité de la gestion budgétaire et des finances publiques dans la plupart des pays évalués (87 %) est restée stable à des niveaux modérés depuis 2010.
2. Les budgets sont mieux conçus qu'exécutés ; la plupart des pays doivent :
   - améliorer l'**exhaustivité et la crédibilité de leurs budgets**, et les lier de manière efficace **aux priorités politiques**
   - assurer une bonne **prévisibilité** et **surveillance** dans le cadre de la gestion des dépenses publiques
   - soumettre leurs budgets en temps voulu et précis, au **reporting financier et comptable** et à l'**audit public**
   - renforcer les pratiques de **passation des marchés**.
3. Le **manque de prévisibilité, d'inscription aux budgets et d'acheminement efficace** du financement de la coopération pour le développement figure parmi les obstacles cruciaux qui entravent l'amélioration de la qualité globale des systèmes nationaux.

Il faut renforcer les systèmes nationaux

- Poursuivre les travaux sur le **diagnostic conjoint** pour identifier les faiblesses des institutions intérieures et coordonner le soutien afin de les renforcer.
- Passer des « bonnes pratiques » aux **approches « les mieux adaptées »** pour améliorer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.
- Trouver des moyens de renforcer l'**engagement politique** pour soutenir le changement institutionnel à long terme et les réformes de la gestion des finances publiques.
- Procéder à de vastes **réformes de l'administration publique** parallèlement au renforcement des systèmes nationaux afin d'assurer une transformation efficace.
- Établir une **base** solide **de données probantes** sur ce qui fonctionne et promouvoir l'**apprentissage** actif **entre pairs**.

Appropriation par les pays

L'utilisation par les partenaires des systèmes nationaux a légèrement augmenté

Les partenaires du développement ont convenu d'utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération au développement à l'appui des activités gérées par le secteur public.

L'**Indicateur 9b** mesure le pourcentage des décaissements de coopération pour le développement destiné au secteur public, en ayant recours aux propres systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du pays.

Score global
(81 pays)

Progrès au fil du temps
(60 pays)

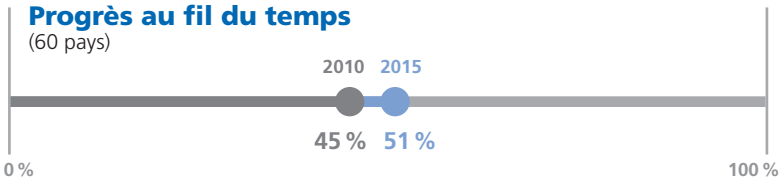

Comment diffère l'utilisation des systèmes nationaux par région ?

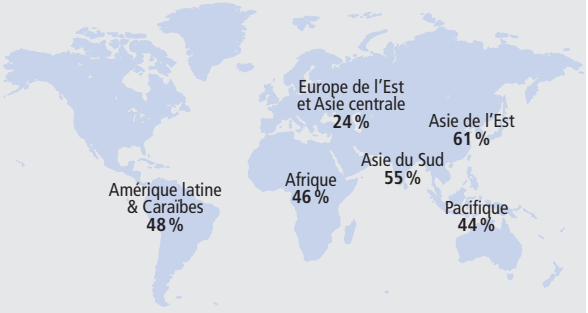

Comment diffèrent les partenaires du développement dans leur utilisation des systèmes nationaux ?

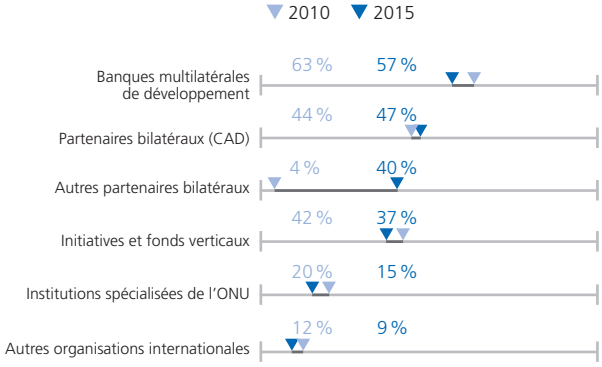

Panorama des résultats

1. En général, l'**utilisation des systèmes nationaux a augmenté** de 6 % depuis 2010.
2. **Les partenaires bilatéraux** sont à l'origine de l'augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux – en particulier ceux, qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE, ont augmenté leur utilisation, de 4 % à 40 %.
3. Les partenaires du développement trouvent différentes façons d'utiliser les systèmes spécifiques – en s'appuyant de plus en plus sur les propres procédures d'**exécution budgétaire** et mécanismes de **reporting financier** et d'**audit** des pays.
4. En revanche, l'utilisation des systèmes nationaux de **passation des marchés** a diminué depuis 2010.

Il faut gérer le risque et non l'éviter

- Les partenaires du développement ont tendance à s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux lorsque leur **qualité est élevée**, bien qu'ils soient souvent disposés à assumer certains risques dans les **pays très tributaires de l'aide**.
- **L'évaluation et l'apprentissage entre pairs** peuvent aider à identifier et à intensifier les approches qui fonctionnent, même dans les contextes de pays les plus difficiles.
- Les **approches innovantes** comprennent la mise en commun (mutualisation) des risques et l'expérimentation de modalités hybrides ou originales de la coopération pour le développement – en dehors du soutien budgétaire.

 © OCDE, PNUD 2016

Appropriation par les pays

Les progrès dans le déliement de l'aide se stabilisent

L'aide est déliée lorsque les partenaires bilatéraux n'imposent pas de contraintes géographiques sur l'utilisation des fonds. À Busan, les partenaires du développement ont convenu d'accélérer le déliement de l'aide.

L'**Indicateur 10** mesure le pourcentage de l'aide bilatérale fournie par les membres du CAD de l'OCDE qui est entièrement déliée.

Quel est l'état d'avancement dans la part de l'aide qui est déliée ?

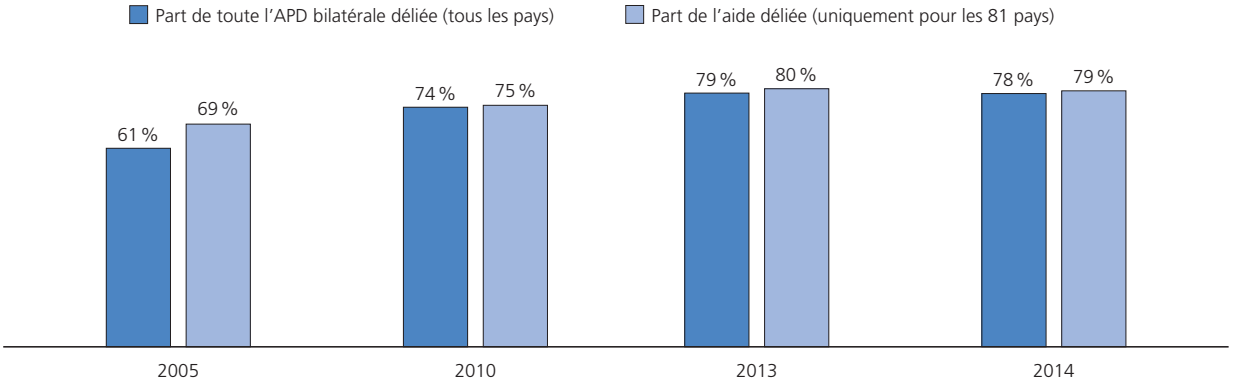

Panorama des résultats

1. La part de l'**aide déliée a légèrement augmenté** depuis 2010 ; la moyenne mondiale tourne autour de la valeur maximale atteinte en 2013.
2. La Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni maintiennent une aide entièrement ou presque entièrement déliée ; en revanche, six membres du CAD n'ont pas atteint le niveau de 2010 de 74 % de l'aide déliée.
3. L'implication croissante du **secteur privé des pays partenaires du développement** dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement doit être gérée avec prudence pour éviter de lier davantage l'aide.

La poursuite du déliement de l'aide nécessitera une action collective élargie

- La **pression des pairs** parmi la communauté des partenaires du développement a aidé certains partenaires à obtenir le soutien nécessaire au sein des organismes de développement pour délier davantage leurs programmes.
- La **qualité des systèmes nationaux** de passation des marchés peut influer sur la part de l'aide qui est déliée ; en revanche, dans les situations fragiles, le déliement de l'aide peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration de ces systèmes.

Appropriation par les pays

La prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement n'a pas augmenté

Les partenaires du développement se sont engagés à verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues, afin que les pays puissent planifier et gérer leurs politiques et leurs programmes en matière de développement, de manière plus efficace.

L'**Indicateur 5a** mesure le pourcentage du financement de la coopération au développement qui est versé au gouvernement d'un pays au cours de l'exercice budgétaire pour lequel les partenaires du développement l'ont planifié. Il saisit à la fois la fiabilité des partenaires du développement à fournir les ressources, et la précision avec laquelle ils prévoient et décaissent ces fonds.

Score global
(81 pays)

Progrès au fil du temps
(60 pays)

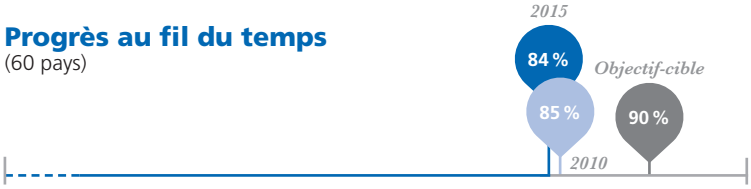

Comment varie la prévisibilité annuelle par région ?

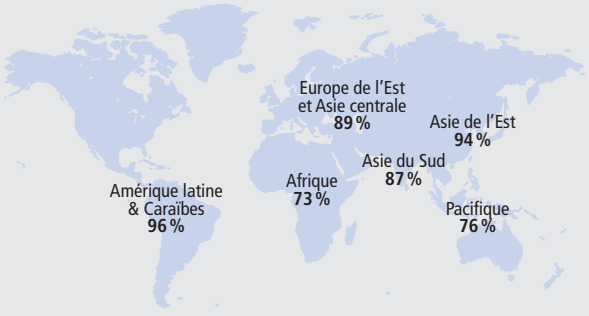

Comment varie la prévisibilité annuelle par partenaire du développement ?

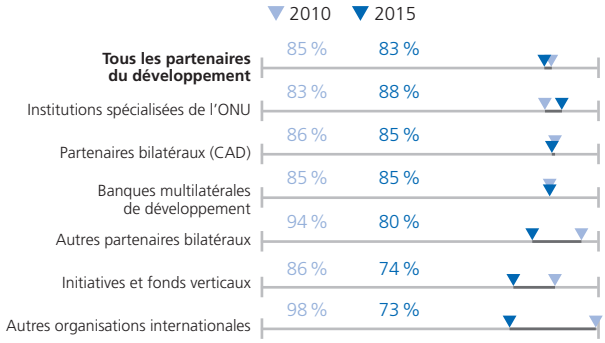

Panorama des résultats

1. La prévisibilité annuelle se maintient **à des niveaux similaires à ceux qui existaient il y a cinq ans**, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif-cible de Busan ; toutefois, cette moyenne globale masque des variations importantes entre les pays.
2. Développer des **partenariats à long terme** est avantageux : les partenaires du développement les plus importants d'un pays, tant en termes de volumes de financement et de durée de la relation, ont tendance à être ses partenaires les plus prévisibles.
3. La prévisibilité est plus complexe dans des **contextes de pays difficiles**. Les prévisions annuelles semblent surestimer la capacité de mise en œuvre et d'absorption des pays dotés d'institutions et d'une administration publique plus faibles.

Des instruments et des partenariats efficaces contribuent à l'aplanissement des barrières techniques et structurelles qui freinent la prévisibilité annuelle

- Il est indispensable d'investir dans des **partenariats avec les pays**. Des initiatives telles que : des plans glissants pluriannuels et des cadres budgétaires à l'échelle de l'agence entière ; des partenariats, des stratégies et des instruments de coopération pour le développement à plus long terme au niveau des pays ; ainsi qu'un suivi et un reporting efficaces, contribuent tous à accroître la prévisibilité annuelle. En revanche, un soutien fragmenté et à court terme est associé à des niveaux inférieurs de prévisibilité.
- **Le contexte du pays est important** pour la prévisibilité. Une approche réaliste lors de la préparation des prévisions annuelles est particulièrement importante dans les États fragiles et touchés par un conflit.

 © OCDE, PNUD 2016

Appropriation par les pays

La prévisibilité à moyen terme s'est légèrement améliorée

Les partenaires du développement se sont engagés à fournir des informations prévisionnelles sur le financement à venir de manière ponctuelle et prévisible, en respectant les échéances convenues, afin que les pays puissent planifier et gérer leurs politiques et leurs programmes en matière de développement, de manière plus efficace.

L'**Indicateur 5b** mesure la part estimée du financement de la coopération pour le développement couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses et/ou de mise en œuvre qui sont partagés avec le gouvernement du pays (pour les trois années suivantes).

Score global
(81 pays)

Progrès au fil du temps
(42 pays)

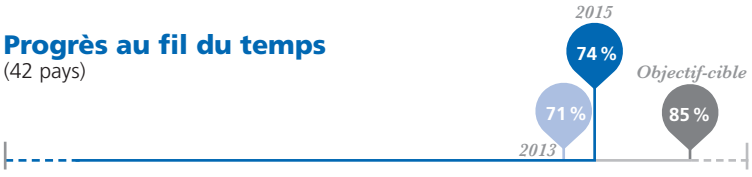

Quel est le degré d'amélioration requis pour la prévisibilité à moyen terme ?

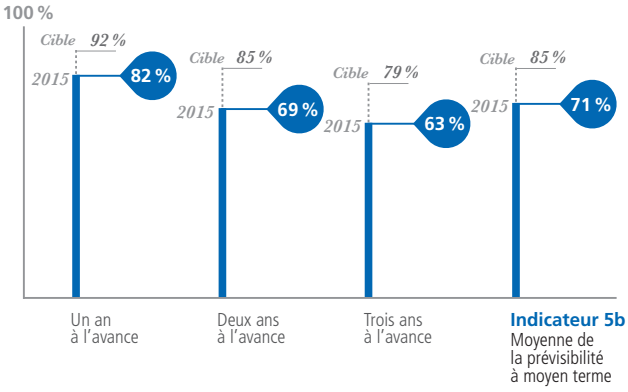

Quels sont les partenaires qui ont le plus progressé dans la prévisibilité à moyen terme ?

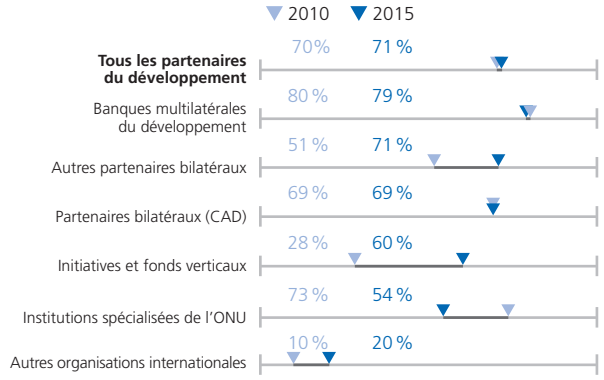

Panorama des résultats

1. Depuis 2013, **la prévisibilité à moyen terme a augmenté de 4 %**, pour atteindre 74 %. Les banques multilatérales de développement et les partenaires bilatéraux demeurent en tête du classement.
2. L'**importance relative** de chaque partenaire du développement pour le pays détermine le niveau d'engagement avec le gouvernement, affectant la fiabilité du partenaire à fournir des estimations régulières, qui sont cruciales pour la planification et la budgétisation à court et à moyen termes.

La prévisibilité à moyen terme améliore la planification stratégique et la capacité budgétaire des pays

- Le manque de prévisibilité à moyen terme entrave la capacité des pays à gérer les ressources de développement de manière complémentaire et stratégique ; elle affecte aussi la **crédibilité et l'exhaustivité** de leurs processus budgétaires et de gestion des finances publiques.
- Fournir des **estimations de financement prévisionnelles, opportunes et exactes renforcent la redevabilité intérieure**, car cela influence la probabilité d'inscrire la coopération pour le développement aux budgets nationaux.
- Près de la moitié des pays participants disposent ou se préparent à disposer de **cadres de dépenses à moyen terme** – si bien que des estimations prévisionnelles exactes permettront d'améliorer la qualité de ces cadres.

Partenariats inclusifs

La création d'un environnement favorable à la société civile demande un surcroît d'efforts

Les gouvernements se sont engagés à créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC) afin de maximiser leur contribution au développement. Les OSC ont convenu de rendre leurs opérations plus efficaces.

L'**Indicateur 2** examine le soutien gouvernemental au dialogue multipartite autour : des politiques nationales de développement ; de la redevabilité et de la transparence des OSC ; de la coopération publique au développement avec les OSC ; et, de l'environnement juridique et réglementaire, où opèrent les OSC.

Pourcentage des pays ayant tous les éléments en place

Les gouvernements soutiennent-ils le dialogue multipartite sur les politiques nationales de développement ?

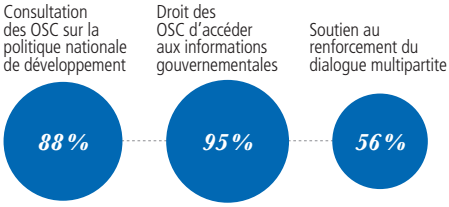

Les organisations de la société civile respectent-elles les principes d'efficacité du développement ?

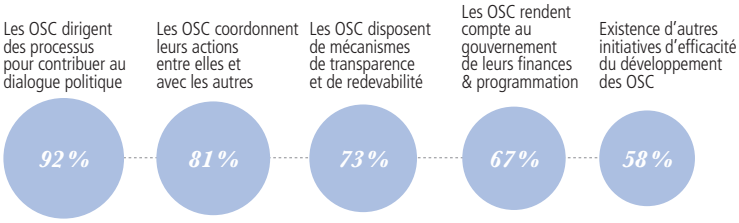

Les partenaires de la coopération publique au développement coopèrent-ils avec les organisations de la société civile ?

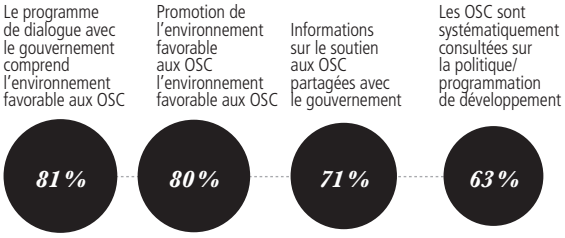

À quel point le cadre juridique et réglementaire leur est-il favorable ?

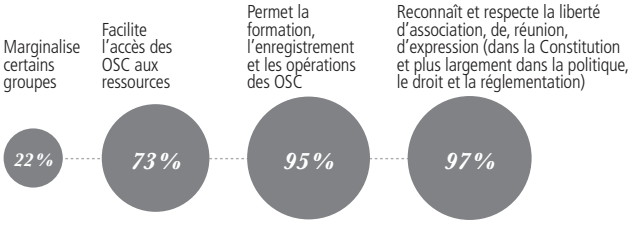

Des efforts continus sont nécessaires pour établir un environnement favorable qui maximisera la contribution de la société civile au développement

- Les gouvernements doivent améliorer **leurs politiques et pratiques juridiques, réglementaires et opérationnelles** notamment en :
  - garantissant la liberté d'expression et d'association
  - s'engageant avec les OSC de **manière transparente et représentative**
  - améliorant la **réglementation pour faciliter le fonctionnement opérationnel** des OSC
  - ne marginalisant aucun groupe social
  - **renforçant les mécanismes institutionnels** d'engagement.
- Les OSC peuvent accroître leur **efficacité en matière de développement** en :
  - améliorant la coordination de leurs activités
  - **renforçant le reporting** relatif à leurs efforts de développement
- Les partenaires du développement peuvent contribuer **au renforcement des mécanismes de dialogue** avec les OSC.

 © OCDE, PNUD 2016

Partenariats inclusifs

Il existe un formidable potentiel d'association avec le secteur privé

Les gouvernements se sont engagés à entamer le dialogue avec le secteur privé en vue d'améliorer l'environnement juridique, réglementaire et administratif en matière d'investissements privés ; et, d'assurer une politique saine et un bon environnement réglementaire pour les partenariats public-privé.

L'**Indicateur 3** mesure la qualité du dialogue public-privé en examinant l'environnement juridique et réglementaire des activités du secteur privé, l'état de préparation d'un pays à mener le dialogue public-privé et l'efficacité des plateformes de dialogue sélectionnées.

Quelles sont les conditions et quel est le potentiel du dialogue public-privé ?

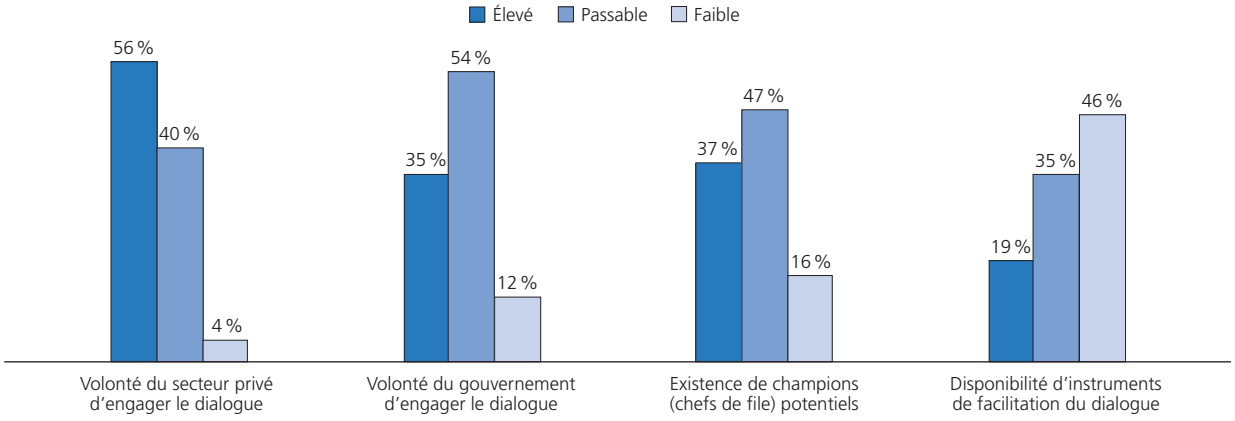

Panorama des résultats

1. Dans la plupart des pays, le secteur privé et le gouvernement sont **disposés et prêts à dialoguer** entre eux.
2. Un **manque de champions (chefs de file)** et la **rareté des instruments et des ressources** permettant de faciliter et de soutenir le dialogue public-privé diminuent la qualité du dialogue.

Les avantages mutuels sont un moteur puissant du dialogue public-privé de qualité

- Pour réussir, le dialogue public-privé doit aborder des sujets **offrant des avantages mutuels**.
- Les instruments et la logistique sont moins préoccupants lorsque le secteur privé est **disposé à engager le dialogue**.
- Le **leadership politique de haut niveau** peut être utile pour progresser.
- L'émergence de **champions** est facilitée lorsque les deux parties expriment leur confiance et leur volonté de dialoguer
- Mettre l'accent sur des intérêts communs et orienter le dialogue vers **des livrables (extrants) et des résultats utiles** contribue au maintien des relations.
- La participation des **petites et moyennes entreprises** au dialogue assure un processus inclusif.
- Renforcer et institutionnaliser les **mécanismes permettant d'engager le dialogue** est essentiel ; les partenaires du développement peuvent jouer un rôle de catalyseur à cet égard.

Transparence et redevabilité

La transparence progresse dans la bonne direction

Les partenaires du développement sont convenus d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur la coopération pour le développement et d'autres ressources de développement de manière ponctuelle, exhaustive et prévisionnelle.

L'**Indicateur 4** évalue le degré d'accessibilité au public des informations sur la coopération pour le développement publiées par les partenaires du développement et le degré de conformité aux exigences de transparence de Busan.

Quels sont les systèmes et standards (normes) utilisés par les partenaires du développement pour fournir des données en ligne sur la coopération pour le développement de manière ouverte et accessible ?

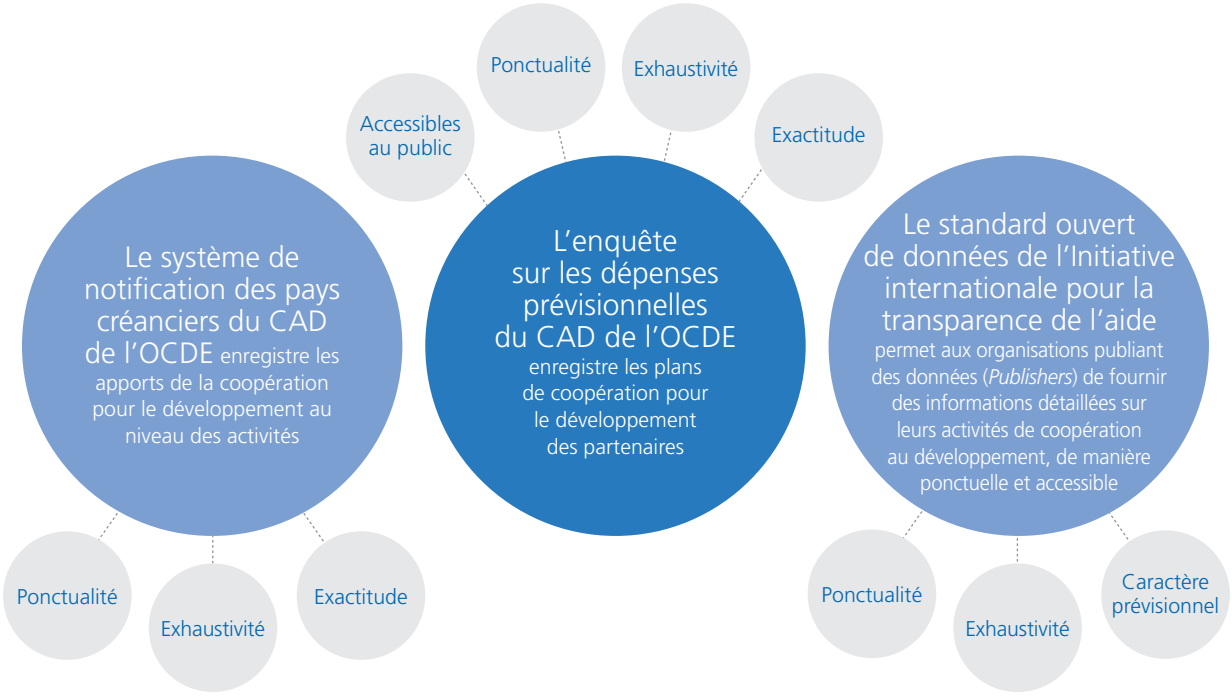

Panorama des résultats

- De façon générale, les trois évaluations montrent que, même si les partenaires du développement ont des forces différentes en matière de transparence, **la situation globale est bonne**.
- Sur les 61 partenaires évalués, **24 ont obtenu le score** « excellent » dans au moins l'une des trois évaluations (40 % des partenaires évalués) et 44 ont obtenu le score « bon » dans une ou plusieurs d'entre elles (72 %).
- Les progrès les plus notables concernent la ponctualité et l'exhaustivité des données accessibles au public, tandis que la publication des informations prévisionnelles continue de présenter un défi. Par ailleurs, ont été observés des **compromis entre la ponctualité des données et leur précision**.

Les améliorations en matière de transparence et de prévisibilité dépendent de politiques solides, de bons processus et systèmes d'entreprise et d'un personnel spécialisé

- L'analyse révèle que le bon reporting à une plateforme spécifique ou d'un standard n'implique pas automatiquement un reporting tout aussi bon au travers d'autres canaux, ce qui atteste de la nécessité de **mettre l'accent sur des obstacles institutionnels spécifiques** en termes de systèmes, de politiques ou de culture.
- Les investissements dans les **processus d'entreprise et l'infrastructure de gestion des informations** peuvent contribuer à l'amélioration de l'offre des informations sur la coopération au développement rendues publiques.

 © OCDE, PNUD 2016

Transparence et redevabilité

De plus en plus, la coopération pour le développement est inscrite au budget

Les gouvernements et les partenaires du développement se sont engagés à inscrire les fonds de coopération pour le développement aux budgets nationaux présentés à la surveillance parlementaire.

L'**Indicateur 6** mesure le pourcentage du financement de la coopération pour le développement destiné au secteur public qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement.

Score global
(81 pays)

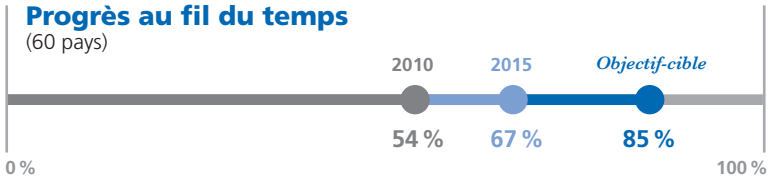

Comment varie la part de financement de la coopération pour le développement inscrite au budget par région?

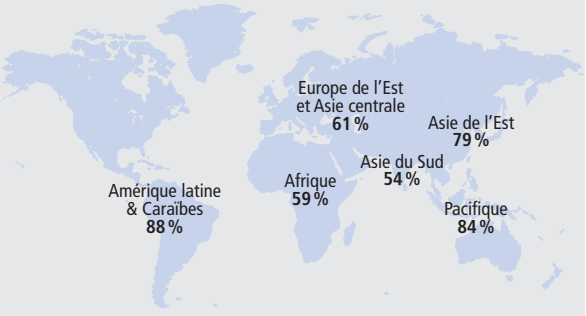

Comment varie la part de financement de la coopération pour le développement inscrite au budget par partenaire du développement ?

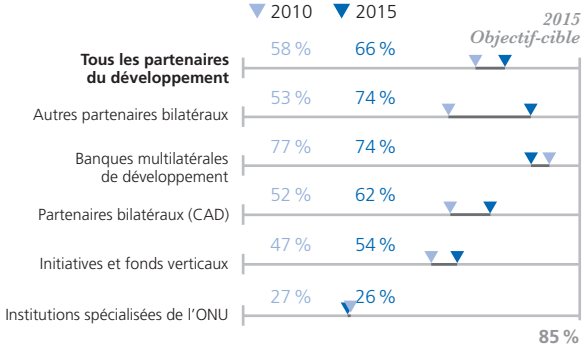

Panorama des résultats

- Des **progrès satisfaisants** ont été enregistrés depuis 2010 : 15 pays et 29 partenaires du développement ont atteint l'objectif-cible d'inscrire 85 % du financement au titre de la coopération pour le développement aux budgets nationaux.
  - La plupart des pays **d'Amérique latine et du Pacifique** ont atteint l'objectif-cible.
  - **Les banques multilatérales de développement et certains partenaires bilatéraux** ont réalisé de bien meilleures performances que les autres partenaires du développement.

La réalisation de progrès supplémentaires nécessite l'amélioration des systèmes et processus budgétaires des pays tout comme ceux de leurs partenaires

- Il se peut que les partenaires du développement doivent continuer à investir dans les **systèmes et processus d'entreprise** afin de générer des prévisions en temps opportun, conformément aux cycles de planification budgétaires des pays.
- **Institutionnaliser les relations avec le pays** est important : l'inscription aux budgets nationaux de programmes-pays de plus grande envergure, plus ciblés et mis en œuvre par le biais de systèmes nationaux, permet la surveillance parlementaire et la redevabilité.
- Afin de faciliter l'inscription des fonds au titre de la coopération pour le développement au budget, d'assurer une surveillance adéquate et une utilisation efficace des fonds et d'accroître la redevabilité mutuelle, les pays devront peut-être renforcer les **processus de planification budgétaire et les systèmes de gestion d'information sur les dépenses publiques**. Créer des **incitations budgétaires destinées aux ministres dépensiers** pour qu'ils rendent compte de la coopération pour le développement inscrite au budget, pourrait contribuer à la surveillance centrale des dépenses publiques.

Transparence et redevabilité

Le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes s'améliore

Les pays se sont engagés à mettre en place des systèmes transparents permettant d'effectuer le suivi des allocations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, afin de s'assurer que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes.

L'**Indicateur 8** mesure le pourcentage des pays disposant de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Score global
(81 pays)

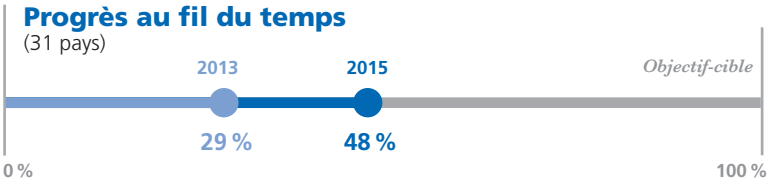

Les pays disposent-ils des systèmes dont ils ont besoin pour effectuer le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ?

Pour l'ensemble des 81 pays

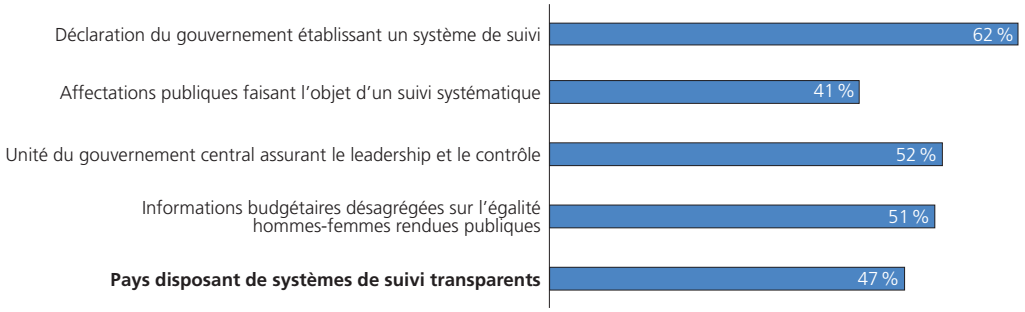

Panorama des résultats

1. Dans 72 % des pays, au moins l'**un des trois critères de base** pour le suivi des affectations liées à la dimension du genre est en place ; près de la moitié des pays ont **les trois critères en place**.
2. L'étape suivante consiste à intégrer efficacement la **programmation sexospécifique** dans l'ensemble du budget, en dehors des secteurs et des programmes spécifiques.
3. Les pays éprouvent des difficultés à passer de la formulation de politiques, de lois ou de stratégies tenant compte de la dimension du genre, au **suivi systématique des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et de leurs impacts**.

Des systèmes transparents et l'utilisation d'informations ventilées par sexe sont indispensables à l'égalité hommes-femmes

- **La transparence des systèmes d**e suivi de la dimension du genre est indispensable à la formulation de politiques efficaces et à la redevabilité.
- L'utilisation de **données ventilées par sexe afin d'éclairer les décisions politiques et budgétaires** est fondamentale pour parvenir à l'égalité hommes-femmes et au développement durable.

 © OCDE, PNUD 2016

Transparence et redevabilité

Les examens mutuels doivent évoluer au rythme des changements intervenant dans le paysage du développement

Les pays ont convenu de mettre en place des examens mutuels inclusifs en vue de répondre aux besoins et aux priorités des institutions nationales et des citoyens.

L'**Indicateur 7** mesure si un pays a quatre des 5 critères suivants en place : 1) une politique d'aide ou de partenariat ; 2) l'existence d'objectifs-cibles au niveau du pays ; 3) une évaluation conjointe régulière des progrès par rapport aux objectifs-cibles ; 4) participation des autorités locales et des parties prenantes non exécutives aux évaluations ; et 5) les résultats sont rendus publics.

Score global
(81 pays)

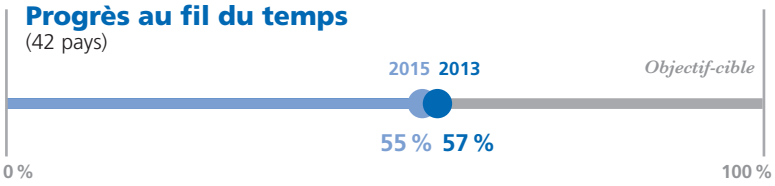

Quels sont les progrès accomplis par les pays dans la réalisation et le partage des évaluations mutuelles inclusives ?

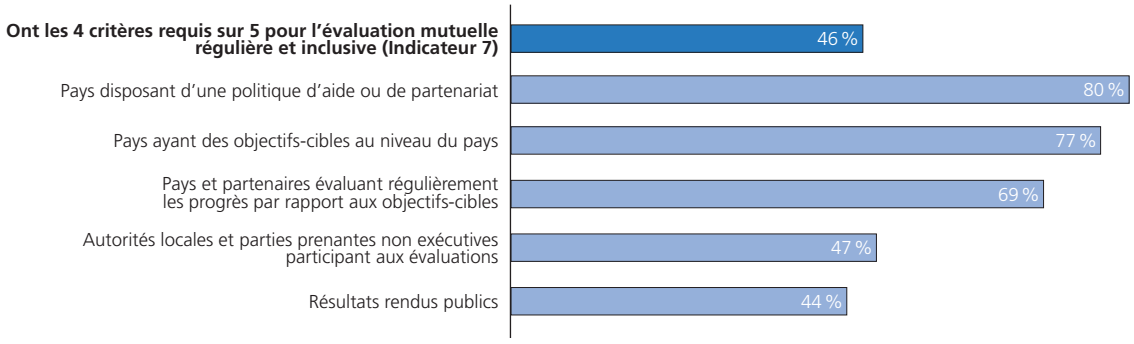

Panorama des résultats

1. Les progrès accomplis en matière **d'amélioration des évaluations mutuelles** sont limités en raison de la **nécessité d'une plus grande inclusion et transparence** autour de ces processus.
2. Les pays avec des examens mutuels ont un **nombre croissant de critères de base** en place pour une redevabilité efficace, mais souvent ceux-ci ne suffisent pas à assurer une redevabilité utile.
3. Les parlementaires et les autres parties prenantes **doivent suffisamment s'impliquer** dans l'examen des progrès accomplis par rapport aux objectifs-cibles nationaux ; la **transparence** des résultats de ces examens peut aussi être **améliorée**.

Repenser les structures de redevabilité mutuelle afin de tenir compte de l'évolution des modèles et des partenariats de développement

- Bien que les structures de responsabilité mutuelle établies reposent sur l'aide au développement traditionnelle, les partenariats pour les objectifs de développement durable englobent de plus en plus, les **approches pangouvernementales,** ainsi que la **diversité des partenaires du développement,** notamment les partenaires du Sud, les entreprises et les organisations philanthropiques. Ces partenaires doivent être tous redevables les uns envers les autres.
- La plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire doivent s'assurer de la pertinence accrue des processus de redevabilité mutuelle compte tenu de l'**évolution de leurs modèles et partenariats de développement**. De **nouvelles approches** dans certains pays à revenu intermédiaire peuvent permettre de tirer des enseignements importants.

Notes

1. De plus amples informations sont disponibles à : www.effectivecooperation.org.

2. Remarque sur la terminologie : la terminologie suivante est utilisée tout au long de ce rapport : le(s) pays participant(s) = les 81 pays/gouvernements à revenu faible ou intermédiaire situés en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Europe de l'Est/Asie centrale qui reçoivent des fonds au titre de la coopération pour le développement et qui ont participé au cycle de suivi 2016 ; le(s) pays procédant au reporting = terme utilisé dans des cas particuliers lorsque les pays/gouvernements n'ont pas tous rendu compte d'un indicateur ; le(s) gouvernement(s) = les gouvernements des 81 participants au cycle de suivi 2016 ; le(s) pays = les pays/gouvernements à revenu faible ou intermédiaire ; les systèmes nationaux/des pays = les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays/gouvernements ci-dessus ; le(s) partenaire(s) du développement = les fournisseurs de coopération pour le développement (y compris les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, les fonds et les initiatives) ; les parties prenantes = toutes celles qui prennent des décisions sur la coopération pour le développement et/ou qui sont touchées/concernées par cette dernière.

3. Le premier cycle de l'exercice de suivi du Partenariat mondial a été achevé en 2014, avec la participation de 46 pays en développement et une couverture approximative de 46 % de l'aide publique au développement totale programmée pour les pays en développement (OCDE/PNUD, 2014).

4. En termes de couverture, l'exercice de suivi de 2016 a évalué les performances liées à 55.2 milliards USD de décaissements au titre de la coopération pour le développement en 2014, soit 82 % de l'aide publique au développement (APD) programmable par pays, pour les 81 pays participants (67.3 milliards USD selon les données du système de notification des pays créanciers, du CAD de l'OCDE). L'exercice de suivi a également évalué les engagements s'élevant à 72.8 milliards USD, soit 89 % du total de l'APD programmable par pays en 2014 (81.7 milliards USD).

Références

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre – 1er décembre 2011, https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264098091-fr.

OCDE/PNUD (2014), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264209572-fr.

Organisation des Nations Unies (2015a), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

Organisations des Nations Unies (2015b), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F.